

**Coopération financière COMIFAC – Allemagne  
Programme de « Promotion de l'exploitation  
certifiée des forêts »**

**COMIFAC/KfW**

Projet N° BMZ : 2008 66 707

**MISSION FEUILLE DE ROUTE  
« HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »**

---

**Pays de la COMIFAC**

**Rapport de mission**

Période: octobre à décembre 2013

---

Présenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC  
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)  
Francfort, Allemagne et  
Yaoundé, Cameroun

Mars 2014



en coopération avec



Vos interlocuteurs  
à GFA Consulting Group GmbH sont :  
Marc Parren  
Veerle Van Waesberghe

**Coopération financière COMIFAC – Allemagne**  
**Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »**

**COMIFAC/KFW**

**Projet N° BMZ : 2008 66 707**

**MISSION FEUILLE DE ROUTE**  
**« HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »**  
**Rapport de mission**  
Période: octobre à décembre 2013

Auteurs :

Corinne MARÉCHAL  
Téodyl NKUINTCHUA  
Benedict POLLARD

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrugstraße 82  
D-22359 Hamburg  
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111  
Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119  
E-Mail: [anka.greiner@gfa-group.de](mailto:anka.greiner@gfa-group.de)

## TABLE DES MATIERES

Remerciements		iii
Acronymes		iv
Résumé exécutif		vi
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b>CONTEXTE DE L'ETUDE</b>	<b>1</b>
<b>1.1.1</b>	<i>Le Forest Stewardship Council ou FSC</i>	<b>1</b>
<b>1.1.2</b>	<i>Principe et critères du FSC</i>	<b>2</b>
<b>1.1.3</b>	<i>Les interprétations nationales du FSC</i>	<b>2</b>
<b>1.1.4</b>	<i>FSC en Afrique</i>	<b>3</b>
<b>1.1.5</b>	<i>Le concept de Haute Valeur de Conservation (ou HVC)</i>	<b>3</b>
<b>1.1.6</b>	<i>Historique des HVC</i>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>OBJECTIFS DE L'ETUDE</b>	<b>6</b>
<b>1.2.1</b>	<i>Objectif général</i>	<b>6</b>
<b>1.2.2</b>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>BILAN DES EXPERIENCES HVC DANS LE BASSIN DU CONGO</b>	<b>8</b>
<b>2.1</b>	<b>EXPERIENCES HVC DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES</b>	<b>8</b>
<b>2.1.1</b>	<i>Méthodes de collecte des données et sources d'information</i>	<b>8</b>
<b>2.1.2</b>	<i>Résultats</i>	<b>9</b>
<b>2.1.3</b>	<i>Bilan global</i>	<b>11</b>
<b>2.2</b>	<b>ATELIERS SUR LE THEME DES HVC DANS LE BASSIN DU CONGO</b>	<b>12</b>
<b>2.3</b>	<b>EXPERIENCES ET PROJETS DIVERS RELATIFS AUX HVC</b>	<b>13</b>
<b>3</b>	<b>DISCUSSION ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES</b>	<b>16</b>
<b>4</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>28</b>
<b>4.1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>28</b>
<b>4.2</b>	<b>RAPPORTS D'ETUDES HVC DANS LES CONCESSIONS</b>	<b>29</b>
<b>4.3</b>	<b>RAPPORTS D'AUDITS</b>	<b>30</b>
<b>4.4</b>	<b>RAPPORTS D'ATELIERS</b>	<b>30</b>
<b>4.5</b>	<b>PROJETS DIVERS AUTOUR DE HVC</b>	<b>31</b>
<b>4.6</b>	<b>DOCUMENTS DE REFERENCE ET AUTRES LECTURES</b>	<b>31</b>
<b>5</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>33</b>

## Liste des encadrés

Encadré 1 : La certification forestière (ou certification de gestion forestière), qu'est-ce ?	1
Encadré 2 : Quelques définitions	3
Encadré 3 : Présentation du Programme « Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts » PPECF (COMIFAC/KFW)	7
Encadré 4 : Bilan en 10 points de l'analyse documentaire des expériences HVC dans les concessions forestières	11
Encadré 5 : Highlighting potential gaps in the HCV process : insights from the perspective of plant conservation	19

## Liste des figures

Figure 1 : Arbre décisionnel pour l'identification des différentes HVC dans une unité forestière d'aménagement, d'après PROFOREST 2008	17
--	----

## Liste des annexes

Annexe 1 : Termes de Référence (TdR) pour l'élaboration d'une Feuille de Route HVC ci-après « l'Etude »	34
Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion de présentation de la mission (Yaoundé, 17 octobre 2013)	42
Annexe 3 : Compte-rendu de la réunion de mise au point d'équipe (Mindourou 1, 19 octobre 2013)	44
Annexe 4 : Liste des personnes contactées dans le cadre de la recherche documentaire sur les HVC	46
Annexe 5 : Mesures de gestion des Hautes valeurs de Conservation proposées dans les rapports consultés (par compagnie)	50
Annexe 6 : Compte-rendu de la réunion avec Pallisco (Mindourou 1, 19 octobre 2013)	52
Annexe 7 : Compte-rendu de la réunion avec la SFID et Nature+ (Mbang, 21 octobre 2013)	54
Annexe 8 : Compte-rendu de la réunion chez ALPICAM (Mindourou 2, 22 octobre 2013)	57
Annexe 9 : Compte-rendu de la réunion avec L'UICN (Yaoundé, 23 octobre 2013)	59
Annexe 10 : Compte-rendu de la réunion de DEBRIEFING (Yaoundé, 24 octobre 2013)	61

## **REMERCIEMENTS**

Les membres de la mission tiennent à remercier le Programme PPECF pour l'initiative du projet « Feuille de Route HVC ». Leur reconnaissance s'adresse au bureau d'études GFA Consulting Group GmbH pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur proposant cette étude. L'équipe remercie aussi les différents intervenants de la gestion des HVC dans le bassin du Congo qui leur ont communiqué rapports, documents de référence et retour d'expériences (exploitants, aménagistes, bureaux études, ONG, etc.). En particulier, elle exprime sa gratitude aux compagnies forestières Pallisco, SFID et ALPICAM pour leur accueil et leur collaboration sur le terrain, dans leur site d'exploitation. Elle remercie aussi et surtout la Cellule de Coordination FSC Bassin du Congo, en la personne de Monsieur Mathieu Auger-Schwartzenberg, pour son appui et son appréciation des résultats de la présente étude. Enfin, un grand merci à Monsieur Pascal Deschères du PPECF pour le suivi et les conseils prodigués tout au long du déroulement de la mission.

## ACRONYMES

ACDEF	<i>African Conservation and Development Foundation</i>
AFD	Agence Française de Développement
AFW	<i>African Wildlife Foundation</i>
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AO	Appel d'Offres
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
C&I	Critères et Indicateurs
CAFTN	<i>Central Africa Forest and Trade Network</i>
CED	<i>Centre for Environment and Development</i>
CI	<i>Conservation International</i>
CIFOR	<i>Center for International Forestry Research</i>
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	<i>Convention on International Trade in Endangered Species</i>
CLIP	Consentement, Libre, Informé et Préalable
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CoC	<i>Chain of Custody</i>
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers
DIARF	Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
EFI	Exploitation à Faible Impact
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FHVC	Forêt à Haute Valeur de Conservation
FM	<i>Forest Management</i>
FPP	<i>Forest Peoples Program</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GDF	Gestion Durable des Forêts
GEF	<i>Global Environment Facility</i>
HVC	Haute Valeur de Conservation
IGI	Indicateur Générique International
IIED	<i>International Institute for Environment and Development</i>
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRSNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
JBNB	Jardin Botanique National de Belgique
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MBG	<i>Missouri Botanical Garden</i>
MRCB	Musée Royal de l'Afrique Centrale
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
P&C	Principes et Critères

PA	Plan d'Aménagement
PCI	Principes, Critères et Indicateurs
PNB	Produit National Brut
PNNN	Parc National de Nouabalé Ndoki
PNOK	Parc National d'Odzala-Kokoua
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PSU	<i>Policy and Standards Unit</i>
RAFM	Réseau Africain de Forêts Modèles
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	<i>Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation</i>
RFUK	<i>Rainforest Foundation United Kingdom</i>
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
TdR	Termes de Référence
TFT	<i>The Forest Trust</i>
TLTV	<i>Timber Legality &amp; Traceability Verification</i>
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNEP	<i>United Nations Environment Programme</i>
USFWS	<i>United States Fish and Wildlife Services</i>
VLC	<i>Verification of Legal Compliance</i>
VLO	<i>Verification of Legal Origin</i>
WCMC	<i>World Conservation Monitoring Centre</i>
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>
ZSL	<i>Zoological Society of London</i>

## RESUME EXECUTIF

Ce rapport présente les résultats de la mission « Feuille de Route HVC » qui s'est déroulée d'octobre à mars 2014. Dans un premier temps, le document dresse un Etat des lieux de la prise en compte (identification, gestion, suivi) des HVC (Hautes Valeurs de Conservation) dans les forêts d'exploitation du bassin du Congo. Le constat se base essentiellement sur l'analyse de rapports d'études HVC et de rapports d'audits de certification menés dans les concessions forestières orientées FSC. Il a été complété par des retours d'expériences recueillis auprès de différents exploitants forestiers et de leur équipe d'aménagement. L'analyse décrit les initiatives intéressantes et les nombreuses lacunes de la démarche HVC dans la sous-région : manque d'harmonisation des procédures d'identification, pas de gestion spécifique, faible prise en compte des aspects sociaux, etc. Entre autres, le rapport met en évidence des problèmes de terminologie (populations autochtones, classes des listes rouges de l'UICN notamment) et le relatif désintérêt pour les espèces animales autres que les grands mammifères et les espèces végétales non ligneuses, y compris celles qui sont menacées ou protégées. Il montre que les efforts actuels portés sur les HVC demeurent encore imprécis pour assurer leur gestion effective à l'échelle nationale, régionale ou des biomes. La deuxième partie est consacrée à la mise au point d'un programme d'actions (« Feuille de Route ») à mener pour aboutir à des lignes directrices claires et précises pour l'identification, la gestion et le suivi des hautes valeurs de conservation dans le bassin du Congo. Ce programme consiste en trois étapes principales : (i) l'élaboration d'un set de C&I d'identification et gestion des HVC dans les différents pays de la sous-région, (ii) l'évaluation sur le terrain de sa pertinence et de son efficacité et (iii) l'intégration des résultats des tests dans une boîte à outils HVC. Il prévoit la mise en place de différents organes de travail, de gestion et de contrôle : Groupe et Sous-Groupes de Travail spécialisés et Consortium de tests de terrain au niveau de chaque pays, Task Force régionale et Veille Scientifique. La Feuille de Route reposera sur des mécanismes de validation des acquis et le respect des principes de gouvernance FSC. Son déroulement est prévu pour une durée de 18 mois, avec un budget prévisionnel estimé à près de 1 600 000 euros.



# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Contexte de l'étude

Depuis quelques années, la certification forestière a pénétré le secteur de la production du bois dans le bassin du Congo où plusieurs systèmes sont aujourd'hui d'application que l'on peut schématiquement regrouper en deux grands groupes :

- Les labels de gestion durable qui visent à garantir la bonne gestion des forêts de production (FSC-Forest Stewardship Council est le principal d'entre eux) ;
- Les labels de légalité et de traçabilité (OLB-Origin et Légalité des Bois, TLTV-Timber Legality & Traceability Verification, VLO-Verification of Legal Origin, VLC-Verification of Legal Compliance, FSC-Chain of Custody CoC) qui visent à contrôler la légalité et la provenance du bois mis sur le marché.

La présente étude s'inscrit dans le cadre strict de la mise en œuvre de la certification de gestion forestière durable FSC (Forest Management FSC ou FM-FSC) (voir Encadré 1).

### **Encadré 1 : La certification forestière (ou certification de gestion forestière), qu'est-ce?**

D'une manière générale, la certification est un mécanisme par lequel une tierce partie atteste qu'un produit, une procédure ou un service a été réalisé en conformité avec une norme (de performance/résultat ou de procédure/système) donnée. En matière de gestion forestière, l'évaluation de la qualité peut porter en tout ou en partie sur des aspects environnementaux de l'entité à évaluer. Elle peut également s'intéresser aux performances de cette entité sur le plan social.

Ainsi, la démarche de « certification forestière » s'est développée pour garantir (aux consommateurs) que les produits forestiers (certifiés) mis sur le marché sont issus d'une « bonne gestion forestière » (ou gestion responsable). L'engagement des entreprises dans la certification forestière est une démarche volontaire (*i.e.* pas requise par les instances gouvernementales) dont elles espèrent tirer un avantage compétitif sur des marchés internationaux de plus en plus soucieux d'obtenir des garanties environnementales et sociales pour les produits forestiers.

Pratiquement, l'obtention d'un certificat de gestion durable par les opérateurs forestiers (exploitants dans le cas présent) repose sur leur respect d'un référentiel donné et l'atteinte de seuils minima précisés par des indicateurs. Ceci est contrôlé sur le terrain par des équipes d'évaluateurs (ou « auditeurs »). L'audit est réalisé sur la base d'une « grille de référence » constituée d'une série de données théoriquement objectives traduisant la notion de gestion durable : des « principes » fondamentaux sont décrits par différents « critères », relativement généraux, eux-mêmes déclinés en « indicateurs » spécifiques et parfois « sous-indicateurs » (vérifiés par des « vérificateurs »).

### **1.1.1 Le Forest Stewardship Council ou FSC**

Le FSC est une organisation internationale dont l'objectif est de promouvoir une gestion écologique, socialement responsable et économiquement vivable des forêts à travers le monde.

Ses membres (environ 800) sont issus de diverses catégories socioprofessionnelles : opérateurs économiques (industries et commerce du bois), ONG de défense de l'environnement et des droits de l'Homme, organisations syndicales, etc.<sup>1</sup>. L'organisation a été créée en 1993, dans la foulée du Sommet de la Terre de Rio (juin 1992), comme une réponse au constat posé par ces différents types d'acteurs de l'insuffisance des actions internationales pour protéger les forêts de la déforestation, notamment en zone tropicale.

### **1.1.2 Principe et critères du FSC**

Les Principes et Critères (P&C) du FSC ont été publiés en 1994. Ils ont été amendés plusieurs fois les années suivantes (en 1996, 1999 et 2002). Une révision approfondie du standard a été entreprise dès 2009 qui a abouti, en 2011, à proposer d'importantes modifications de formulation (pas de substance) de ces P&C. Une nouvelle version des Principes et Critères du FSC a finalement été votée en janvier 2012 (FSC-STD-01-001 V5-0 D5-0 EN) (voir également point 1.1.6.).

Au total, le standard FM-FSC repose sur une dizaine de principes que les opérateurs du secteur de l'exploitation et de la transformation du bois (entreprises publiques ou privées) doivent appliquer pour prétendre au label FSC<sup>2</sup>. Ces principes, et les critères associés, portent sur le respect des lois, le régime foncier, les droits des populations riveraines et des travailleurs, les incidences environnementales, le plan d'aménagement, etc.

En théorie, tous les dix principes s'appliquent à toutes les forêts tropicales, tempérées et boréales du monde, indépendamment des systèmes culturels, politiques et juridiques en place dans les pays/régions concernés. En d'autres termes, cela signifie que le standard FSC n'est spécifique à aucun pays ni à aucune région en particulier.

### **1.1.3 Les interprétations nationales du FSC**

Dans plusieurs pays, des groupes de travail FSC ont élaboré une version nationale des normes FSC. Celle-ci est basée sur les principes et critères génériques du standard international, mais fournit, pour chaque critère, des indicateurs adaptés aux conditions nationales (contexte légal, social, géographique) et dont la conformité à la situation locale a pu être démontrée (voir liste des standards nationaux sur <https://ic.fsc.org/national-standards.247.htm>) (voir Encadré 2).

---

<sup>1</sup> L'Assemblée Générale du FSC compte environ 800 membres, répartis en trois chambres (social, environnement et économie), dont chacune représente 33,3% des votes. Au sein de chaque chambre, on trouve un équilibre entre pays du nord et pays du sud. Les décisions au sein du FSC sont prises à la double majorité: une majorité des deux tiers de tous les membres et une simple majorité dans chaque chambre. Le siège principal du FSC est situé à Bonn, en Allemagne.

<sup>2</sup> Principe 1 : Respect des lois ; Principe 2 : Droits des travailleurs et conditions de travail ; Principe 3 : Droits des Populations Autochtones ; Principe 4 : Relations avec les communautés ; Principe 5 : Bénéfices générés par la forêt ; Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux ; Principe 7 : Planification de la gestion ; Principe 8 : Contrôle et évaluation ; Principe 9 : Hautes Valeurs de Conservation ; Principe 10 : Mise en œuvre des activités de gestion.

## Encadré 2 : Quelques définitions

**Principe** : Règle ou élément essentiel, dans le cas du FSC, pour la gestion forestière (d'après FSC 1994). Les principes procurent un cadre général de référence qui légitime les critères, les indicateurs et les vérificateurs.

**Critère** : Moyen de juger si un principe (de gestion forestière) a été respecté ou non (d'après FSC 1994). Le critère peut être assimilé à une « norme » qui précise la signification et donne de l'opérationnalité au principe dont il découle.

**Indicateur** : Variable ou paramètre contenant une information (message unique) permettant d'évaluer l'état d'un critère particulier (Prabhu, 1999).

**Vérificateur** : Donnée qui augmente le sens (la signification) et la précision de l'indicateur, en facilite l'évaluation et peut lui donner son caractère site-spécifique (Prabhu, 1999).

### 1.1.4 FSC en Afrique

Dans l'histoire du FSC, le continent africain se distingue car c'est là que pour la première fois, une norme de gestion forestière régionale a été élaborée applicable aux différents pays du bassin du Congo : Cameroun, Gabon, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine et Guinée Equatoriale. Cette Norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo a été approuvée en 2012 (FSC-STD-CB-01-2012-EN Congo Basin Regional Standard EN). Notons que cette version est conditionnée par quatre demandes suspensives qui n'ont, à ce jour, pas encore été satisfaites, soit :

- *Condition 1 : Streamlining the regional standard at country level with the approved FLEGT Legality Grids for each country, by the end of June 2012 ;*
- *Condition 2 : Field test at national level by the end of 2012 ;*
- *Condition 3 : Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012 ;*
- *Condition 4 : Transfer to the new P&C by the end of the International Generic Indicator process in 2013.*

Reste que par rapport aux continents européen et américain, la certification forestière FSC est encore relativement faible en Afrique centrale, où la surface certifiée s'élève actuellement à seulement 2,5% du total de surface certifiée dans le monde (environ 180 500 000 hectares) (contre 43 et 40% respectivement en Europe et en Amérique du nord), correspondant à une dizaine de certificats (contre respectivement 484 et 237 sur les deux autres continents) (chiffres d'août 2013 provenant du site FSC international).

### 1.1.5 Le concept de Haute Valeur de Conservation (ou HVC)

En 1999, le FSC intègre dans son référentiel un Principe 9 relatif au « maintien des Forêts à Haute Valeur de Conservation » (FHVC). Cette notion de FHVC est destinée à donner une reconnaissance spéciale à des forêts considérées, au sein des unités forestières d'aménagement, comme ayant une valeur élevée de conservation (HVC pour « Haute Valeur de Conservation »). L'idée sous-jacente est que toutes les forêts ont une valeur, mais que certaines sont plus précieuses que les autres en raison de leurs caractéristiques environnementales (y compris du point de vue de la biodiversité), socioculturelles et paysagères.

Sur cette base, le FSC distingue six catégories de HVC :

- **HVC 1** : zones de forêts qui contiennent une forte concentration de biodiversité (y compris des espèces rares ou menacées, des espèces endémiques, des concentrations d'espèces selon les saisons) ;
- **HVC 2** : grandes superficies de forêt d'une importance mondiale, nationale ou régionale ;
- **HVC 3** : zones forestières qui sont comprises ou qui contiennent des écosystèmes rares, menacés ou en danger ;
- **HVC 4** : zones forestières qui procurent des services de base en matière de protection de la nature (ceci inclut la protection des sources d'eau, la protection contre l'érosion et le feu destructeur) ;
- **HVC 5** : zones de forêts nécessaires aux besoins des communautés locales ;
- **HVC 6** : zones de forêts essentielles à l'identité culturelle et traditionnelle des communautés repose sur l'application du principe de précaution.

L'identification, la gestion et le suivi des HVC constituent la pierre angulaire de l'application du concept de FHVC et une priorité de l'aménagement forestier durable. Selon le Principe 9, « L'Organisation doit préserver et/ou accroître les Hautes Valeurs de Conservation identifiées dans l'unité d'aménagement ». Par ailleurs, ces stratégies et ces actions doivent être basées sur le principe de précaution<sup>3</sup>. En ce sens, la démarche HVC du FSC ne vise pas l'interdiction de l'exploitation dans les aires forestières considérées. Plutôt, elle préconise de baser les décisions d'aménagement sur un objectif de protection ou d'amélioration des Hautes Valeurs pour la Conservation présentes.

#### 1.1.6 Historique des HVC

Nous présentons ci-dessous un récapitulatif des étapes clés de l'historique du concept de HVC dans le bassin du Congo. L'information provient et a été adaptée d'une présentation faite par Deschères (PPECF) à l'occasion d'une table-ronde des acteurs du secteur forestier au Cameroun (Douala, 2012).

- 1993 : Acceptation des Principes & Critères FSC (P 1-9) ;
- 1999 : Intégration du concept FHVC dans le principe 9 du standard FSC en temps que garantie supplémentaire pour protéger les Forêts à Haute Valeur de Conservation (FHVC) ;
- 2002 : WWF et IKEA cofinancent le développement d'une boîte à outil FHVC et passent le contrat à PROFOREST/SMARTWOOD ;
- 2003 : Publication par PROFOREST d'une boîte à outils destinée clarifier le concept des FHVC et aider les gestionnaires dans leur travail d'identification/gestion des HVC (Jennings et al. 2003a, b et c). A ce stade, interprétation individuelle par les différentes

---

<sup>3</sup> Selon le Principe 15 de la Déclaration de Rio (1992) qui proclame que « *Where there are threats of serious or irreversible damage, lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost-effective measures to prevent environmental degradation* ». L'application du principe de précaution à l'aménagement des forêts est un élément clé du concept de FHVC. En pratique, cela signifie que du point de vue de l'aménagement, s'il y a la moindre possibilité qu'une valeur soit présente, il faut présumer qu'elle est réellement présente et que si une activité risque de porter préjudice à une valeur, il faut présumer qu'elle est préjudiciable. L'adoption de ce principe est censé garantir que les HVC sont maintenues ou améliorées, en particulier lorsqu'il n'y a pas de certitude absolue concernant les effets des activités où l'état des valeurs (d'après WWF, 2007). Voir également Cooney *et al.* (2004) pour un développement et une réflexion approfondie sur les implications de l'application de ce principe dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles.

compagnies dans la mise en œuvre du Principe 9 du Standard et interprétation variable en fonction du bureau de certification menant les audits ;

- 2008 : PROFOREST décline sa boîte à outils en deux guides pratiques destinés l'un aux gestionnaires forestiers, l'autre aux professionnels de l'évaluation/certification (Stewart et al., 2008; Rayden, 2008) ;
- 2008 : Rougier Gabon et WWF-CAFTN organisent un atelier d'interprétation nationale des FHVC. Un draft d'interprétation est produit mais qui n'a jamais été validé. Une initiative similaire est lancée au Cameroun qui n'a pas non plus abouti (à l'époque, tous les efforts sont axés sur l'élaboration d'un standard régional) (voir aussi point 2.2) ;
- 2008 : Création du HCV Resource Network (voir site <http://www.hcvnetwork.org/>) ;
- 2008 : Un rapport de GREENPEACE suggère que la boîte à outils de PROFOREST n'est pas adéquate pour réaliser l'identification, la gestion et le suivi des FHVC (Jenkins *et al.*, 2008) ;
- 2009 : Premier atelier d'échanges sur la mise en œuvre de plans d'actions « FHVC », avec les points de vue des différentes parties prenantes (ONG, concessionnaires, populations) ;
- 2009 : FSC-Bonn lance la révision des P&C internationaux ;
- 2011 : FSC Bonn organise un atelier destiné notamment à clarifier et à réviser la définition des 6 types de HVC ;
- 2012 : Tentative d'interprétation nationale du concept FHVC pour la RDC dans le cadre du programme C4CF de WWF-SODEFOR (en réalité, géographiquement restreinte avec une représentation insuffisante de spécialistes et parties prenantes) (voir aussi point 2.2) ;
- 2012 : Adoption d'une nouvelle version des P&C internationaux (FSC-STD-01-001 v5-0) ;
- 2012 : Lancement d'une étude commanditée par le FSC Bonn auprès de PROFOREST pour une révision internationale du concept HVC en accord avec ces nouveaux P&C ;
- 2012 : Le Standard Régional FSC est validé (applicable au Cameroun, Congo, RCA, RDC, Gabon et Guinée Equatoriale), assorti de plusieurs conditions suspensives à remplir d'ici la fin 2012 (voir point 1.1.4) ;
- 2013 : HCV Resource Network produit un manuel d'orientation pour l'interprétation et l'identification des HVC (Brown *et al.*, 2013)<sup>4</sup> ;
- 2013 : Une interprétation régionale et nationale des composantes HVC n'est toujours pas disponible ;
- 2013 : Le FSC soumet à la consultation de ses membres les nouveaux Indicateurs génériques internationaux (IGI) relatifs au standard v5-0, y inclus ceux du Principe 9 (un second draft est actuellement en consultation publique jusqu'au 31 mars 2014; FSC-STD-01-004 D2-0)<sup>5</sup> ;
- 2013 : Le programme PPECF lance l'étude « Feuille de Route HVC » ;
- 2013 : Le FSC affecte à Brazzaville un représentant FSC pour le bassin du Congo<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Ce document concerne tous les types d'écosystèmes (forestiers et non forestiers), et tous les systèmes de production (palmier à huile, sylviculture entre autres) dans le monde. Notons aussi qu'il ne conseille pas sur la manière de maintenir ou améliorer les HVC. Sa version française est sortie en février 2014, disponible sur le site du High Conservation Value Resource Network.

<sup>5</sup> Une fois ces IGI finalisés, et approuvés par le Conseil d'Administration du FSC (Juin 2014), débutera le Processus de Transfert de ces IGI vers les Normes FSC sous-régionales et nationales existantes. Pour les pays du bassin du Congo dépourvus actuellement de Normes Nationales, la version finale des IGI servira de point de départ pour leur élaboration. Ce Processus de Transfert s'étendra de juin 2014 à décembre 2015, et permettra l'harmonisation des Normes Nationales FSC pour la gestion durable des forêts au niveau mondial, intégrant la Version 5 des Principes et Critères (Auger-Schwartzenberg, comm. pers.). Voir également <http://igi.fsc.org/igi-process.34.htm>.

<sup>6</sup> Voir également le site du FSC pour le bassin du Congo <https://congo-basin.fsc.org/>.

## **1.2 Objectifs de l'étude**

### **1.2.1 Objectif général**

L'étude proposée est une initiative du Programme « Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts » (PPECF, voir Encadré 3). Elle s'inscrit dans un objectif général d'harmonisation des procédures de certification forestière en Afrique centrale. En particulier, elle vise à élaborer un programme d'activités (« Feuille de Route ») à mener pour aboutir à des lignes directrices claires et précises pour l'identification, la gestion et le suivi des hautes valeurs de conservation dans toute la sous-région.

### **1.2.2 Objectifs spécifiques**

Pratiquement, plusieurs objectifs spécifiques ont été poursuivis :

- Réaliser un bilan général et synthétique en termes de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'identification, gestion et monitoring des HVC dans le bassin du Congo ;
- Produire une Feuille de Route détaillée dont les étapes essentielles seront celle-ci :
  - Prédéfinir les hautes valeurs de conservation à retenir ;
  - Les vérifier par des tests de terrain dans des concessions représentatives (des différentes catégories d'HVC, des différents stades d'intervention, des différents biomes, etc.) ;
  - Intégrer les résultats des tests dans un guide d'interprétation régional des 6 types d'HVC (« boîte à outils » d'identification, de gestion et de suivi), en conformité avec les exigences participatives des règles du FSC ;
  - Décliner les lignes directrices HVC dans 5 pays de la sous-région (Congo, Gabon, Cameroun, RCA, RDC).

Les termes de références (TdR) de la mission sont fournis en Annexe 1 (voir notamment pour les résultats attendus). Cette mission a été réalisée conjointement par les trois experts suivants :

- Téodyl NKUINTCHUA TCHOUDJEN (Cameroun), anthropologue [nkuintchua@yahoo.fr] ;
- Bénédicte POLLARD (Royaume-Uni), botaniste [benedict.pollard@gmail.com] ;
- Corinne MARECHAL (Belgique), zoologiste et responsable d'équipe [corinne\_marechal@hotmail.com].

Nous renvoyons aussi aux Annexes 2, 3 et 10 pour le compte-rendu de réunions menées à différentes stades d'avancement de la mission (présentation de l'étude, mise au point d'équipe et débriefing de fin de mission de terrain).

**Encadré 3 : Présentation du Programme « Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts » PPECF (COMIFAC/KFW)**

Financé par la KfW (2011-2014), le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) entend soutenir la COMIFAC dans la mise en œuvre de son Plan de Convergence visant une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique Centrale.

En particulier, l'objectif du PPECF est d'accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo afin de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières.

Le Programme intervient principalement au Cameroun, en RCA, au Congo, en RDC et au Gabon où il encourage la certification, notamment :

- en aidant directement les entreprises par des actions de formation et d'accompagnement ;
- en favorisant un cadre réglementaire plus favorable à la certification ;
- en contribuant à la mise au point de procédures et d'outils méthodologiques « FSC » adaptés aux conditions d'exploitation des entreprises ;
- en promouvant la formation d'auditeurs indépendants et en renforçant les capacités des cellules d'aménagement des entreprises et
- en contribuant à l'intégration d'un Corpus d'acteurs qualifiés (ONG de conservation, bureaux d'études spécialisés, etc.) dans une démarche d'appui continue aux sociétés forestières engagées dans la gestion durable.

Le détail des interventions passées et futures du PPECF est donné sur le site <http://www.ppecf-comifac.com/>

## **2 BILAN DES EXPERIENCES HVC DANS LE BASSIN DU CONGO**

### **2.1 Expériences HVC dans les concessions forestières**

#### **2.1.1 Méthodes de collecte des données et sources d'information**

Dans un premier temps, le bilan des pratiques à l'œuvre actuellement dans les concessions forestières du bassin du Congo en matière de HVC s'est basé sur l'analyse des différents types de documents suivants :

- Les rapports des études menées dans un objectif d'identification des HVC ;
- Les rapports de suivi des indicateurs de gestion des HVC ;
- Les rapports d'audits conduits dans le cadre de l'évaluation de la gestion forestière FSC (version publique).

La plupart des deux premiers types de documents ont été obtenus en sollicitant directement les exploitants forestiers ou leurs partenaires techniques (bureaux d'études)<sup>7</sup>. Les coordonnées des personnes ressources au sein des compagnies forestières (dans les 5 pays de la région) ont provenu de deux listings d'adresses fournies par le PPEFC. Au total, environ 80 personnes ont été contactées (concernant environ 70 sociétés), essentiellement par mail (voir liste en Annexe 4). Notre collecte a été complétée par des documents trouvés sur internet, et par d'autres d'emblée disponibles par les membres de l'équipe.

A la date du 25 octobre, un total d'une quinzaine d'études avaient été rassemblées (voir bibliographie), dont 12 portent sur le travail d'identification/proposition de gestion, et 3 sur l'évaluation du suivi des FHVC. Notons qu'au terme de la mission, bon nombre de nos demandes de rapport n'ont jamais reçu de réponse.

Des rapports d'audits ont également été examinés. Un total de 9 documents ont été rassemblés dont la plupart trouvés sur internet (recherche Google, base de données du site FSC et websites des compagnies forestières) (voir liste dans la bibliographie). Par manque de temps, seule une sélection d'entre eux a été analysée. L'examen de ces documents s'est focalisé sur les observations formulées par les auditeurs sur la gestion des HVC.

Pour compléter les enseignements tirés de l'analyse documentaire, des visites de terrain ont été organisées au Cameroun chez trois exploitants forestiers engagés à des degrés divers dans la démarche HVC, à savoir :

- PALLISCO (site de Mindourou 1) : certifiée FM-FSC depuis 2008 ; des travaux d'identification des HVC ont été réalisés et un système de suivi mis en place, notamment dans le cadre d'un partenariat avec l'ONG Nature+ (voir bibliographie) ;
- SIFD/Groupe Rougier (site de Mbang) : certifiée FM-FSC depuis 2013 ; des travaux d'identification des HVC ont été réalisés et un système de suivi mis en place, notamment dans le cadre d'un partenariat avec l'ONG Nature+ (voir bibliographie) ;
- GRUMCAM/Groupe ALPI (site de Mindourou 2) : en cours de réflexion sur son engagement à la FM-FSC, l'entreprise a déjà réalisé un diagnostic de présence des HVC, étude cependant non validée par la Cellule Aménagement (Bastin, comm. pers.) (voir bibliographie).

---

<sup>7</sup> Les divers consultants indépendants contactés (notamment ceux de la liste des prestataires repris dans le catalogue du Congo Basin Program) n'ont pas répondu ou n'ont rien fourni.



Dans les trois compagnies, l'équipe de consultants a discuté collectivement avec les responsables de l'aménagement/certification, les responsables du volet socio-économique ou les opérateurs techniques partenaires (Nature+ à la SFID). Les entretiens ont été menés sur un mode semi-directif (expression libre des enquêtés aux questions générales formulées par l'équipe) autour du thème de l'identification et de la gestion des HVC dans les concessions concernées.

## 2.1.2 Résultats

### 2.1.2.1 Analyse des rapports d'études (identification et suivi)

Les principaux constats tirés de la lecture des rapports d'études HVC (diagnostic, gestion, suivi) sont les suivants :

- Dans la plupart des études, l'identification des HVC se base essentiellement sur les données ayant servi à l'élaboration des plans d'aménagement : inventaires d'aménagement (végétation), recensements de faune, études socioéconomiques ;
- Pour l'évaluation de la biodiversité, les auteurs combinent généralement les listes rouges de l'UICN, les Annexes de la CITES, les listes « rouges » nationales pour établir le statut des espèces identifiées dans les études préparatoires à l'aménagement (faune, flore). Diverses autres sources peuvent également servir d'appui à la décision (bibliographie relativement variable selon les études) ;
- De nombreux rapports soulignent la nécessité de vérifications de terrain supplémentaires. C'est particulièrement le cas pour ce qui concerne les attributs sociaux dans le cadre du diagnostic des HVC 5 et 6 potentielles. Dans ce cas de figure, des consultations de population plus approfondies sont envisagées pour un stade ultérieur des travaux<sup>8</sup> ;
- L'évaluation de la faune se base généralement sur l'abondance des grands mammifères. On trouve peu de références aux autres taxons (oiseaux, reptiles, poissons, invertébrés notamment). De même, les évaluations de la flore se focalisent systématiquement sur l'abondance des espèces ligneuses (arbres), particulièrement les essences exploitées. Au contraire, les herbes et les champignons (par exemple) ne sont jamais pris en compte ;
- Différentes notions ne semblent pas avoir la même interprétation selon les auteurs. Entre autres, celles d'« endémisme », de « paysage intact », d'espèce en « danger » ou « vulnérable » posent particulièrement problème (terminologie des classes des listes rouges utilisée tant au sens générique que scientifique). Souvent, on constate également une confusion entre la seule « présence » des espèces et leur « concentration ». Dans certains cas, la notion de « concentration » est même carrément négligée ;
- L'emploi du principe de précaution est variable d'une étude à l'autre. Celui-ci est plus ou moins souvent préconisé selon les sites, y compris face à des menaces potentielles *a priori* identiques (principe négligé par certains auteurs ? utilisé de façon excessive par d'autres ? utilisé de manière pertinente en fonction du contexte ?) ;
- Selon les études, les critères et raisonnement à la base du diagnostic sont relativement différents, y compris du point de vue de l'évaluation de la valeur ou de l'échelle d'interprétation (par exemple, mise en conservation selon l'importance locale ou régionale des habitats) ;
- Dans certains cas, l'évaluation de la présence de HVC apparaît relativement subjective, du moins, les décisions prises en la matière se sont pas toujours appuyées par des références bibliographiques (aucune référence citée) ;

---

<sup>8</sup> En attendant, l'absence de données peut conduire à n'identifier aucune HVC.

- Selon l'expertise des auteurs, le processus d'identification des FHVC peut être plus ou moins focalisé sur l'une ou l'autre valeur (faune menacée, flore menacée, etc.), et l'évaluation des attributs pris en compte plus ou moins pointue (par exemple, examen des courbes diamétriques des essences ligneuses par Nature+). Parallèlement, on constate un traitement très général, voire relativement marginal des aspects sociaux à considérer dans le cadre de l'identification des HVC 5 et 6 (absence d'une analyse approfondie des usages : les rapports se contentent souvent de lister les ressources traditionnellement utilisées ou d'identifier quelques sites sacrés) ;
- Au terme du diagnostic, très peu de rapports proposent des cartes de répartition des différentes HVC identifiées (quid de la matérialisation de leurs limites sur le terrain, en particulier des zones de protection ou de conservation, ou des sites sacrés ?). *A fortiori*, on trouve peu d'information cartographique renseignant les éventuelles superpositions de valeurs (couches) ;
- Les mesures de gestion proposées sont généralement relativement génériques et globalement similaires à celles prévues par les dispositions réglementaires et les règles de base de l'aménagement durable (exploitation à faible impact, lutte antibraconnage, mise en conservation) (voir Annexe 5) ;
- On ne trouve quasiment jamais de recommandations à considérer la gestion des HVC au-delà des strictes limites des concessions, notamment à un niveau « massif ». Par exemple, des collaborations entre concessions voisines ne sont jamais proposées<sup>9</sup> ;
- Rares sont les sociétés d'exploitations ayant renseigné/développé un système de suivi d'évaluation des valeurs de hautes conservation. Généralement, les rapports formulent des recommandations de gestion relativement générales, nullement associées à un programme de suivi d'indicateurs précis ;
- Finalement, quand un dispositif de suivi est disponible, les indicateurs sont souvent généralement (trop souvent?) axés actions/statistiques (« nombre de réunions », « nombres de saisies », etc.) et très peu résultats/impact (qui pourrait être par exemple « abondance de l'espèce x », etc.).

### **2.1.2.2 Analyse des rapports d'audit**

Parmi les différentes remarques formulées par les auditeurs concernant la gestion des HVC, nous avons pointé celles-ci :

- Dans beaucoup de cas, l'ensemble de la concession est considérée comme une FHVC (en application du principe de précaution). En d'autres mots, l'identification (et la gestion spécifique) de chacune des différents types de HVC qui la composent est impossible ;
- On constate une absence récurrente d'un plan de maintien spécifique des FHVC. Le plus souvent, l'outil utilisé par défaut est le plan d'aménagement (par exemple, les HVC sont assimilées aux séries de conservation et de protection) ;
- En général, aucune activité de capitalisation des cartes n'est réalisée qui permettrait une comparaison intersite (entre concessions voisines) de l'identification/suivi des valeurs de conservation ;
- Pour chaque valeur, on manque d'indicateurs de suivi, de valeur de référence, de valeur seuils, de résultats/impacts des mesures, etc. Concrètement, les exploitants ne disposent généralement d'aucun tableau de bord de suivi opérationnel des HVC (système de suivi) ;

---

<sup>9</sup> Notons que plus tôt, au stade de l'identification, la comparaison des données entre sites (concessions) voisins n'est pas davantage envisagée.

Considérant le travail d'audition proprement dit, on note que l'un des indicateurs les plus fréquemment utilisés par les auditeurs pour évaluer l'implication des populations locales est le nombre de réunions tenues dans les villages. Or, de notre point de vue, il est remarquable de constater que cette évaluation est réalisée sans vérification qu'aucune démarche de CLIP (consentement libre, informé, préalable) n'ait effectivement été adoptée. Dès lors, on peut se demander aussi quel est le niveau de connaissance ou de compréhension des populations locales ou autochtones en ce qui concerne leurs droits d'utilisation de la forêt ou les implications de l'exploitation forestière en termes d'impact (y compris les mesures de gestion).

### **2.1.3 Bilan global**

Une synthèse des résultats de notre analyse documentaire est donnée dans l'Encadré 4 ci-dessous :

#### **Encadré 4 : Bilan en 10 points de l'analyse documentaire des expériences HVC dans les concessions forestières**

1. Problèmes de terminologie (mauvaise interprétation de certaines notions, voir Encadré 5) ;
2. Traitement des données variable (pas d'harmonisation des méthodes d'un site à l'autre, références utilisées différentes d'une étude à l'autre) ;
3. Identification des valeurs sur la seule base des données d'emblée disponibles (peu d'études HVC spécifiques) ;
4. Manque de définition des attributs et valeurs seuil des différentes catégories de HVC ;
5. Analyse des valeurs sociales négligée, voire participation insuffisante des populations locales et autochtones au processus « HVC » (inexistence d'indicateurs clairs et structurés pour la négociation et l'obtention du CLIP) ;
6. Absence ou faiblesse des mesures de gestion des risques externes à l'entreprise susceptibles de peser sur les HVC (corruption, pression des populations locales, etc.) ;
7. Stratégie de gestion proposée ou mises en œuvre non spécifique aux HVC (mesures relevant généralement du plan d'aménagement) ;
8. Systèmes de suivi des HVC peu expérimentés dans la sous-région ;
9. Relative déconnexion d'avec les autres principes du FSC (aspects sociaux et de biodiversité particulièrement) ;
10. Savoir-faire des exploitants quasiment inexistant en matière de HVC entraînant régulièrement le recours à des prestataires de services extérieurs (combiné à un problème sous-jacent de lacunes actuelles des connaissances scientifiques).

#### **2.1.3.1 Rencontre avec les acteurs de terrain**

De nombreuses idées ont été échangées avec les exploitants forestiers, reprises dans les procès-verbaux de réunion fournis en Annexes 6 (PALLISCO), 7 (SFID) et 8 (ALPICAM). A cette occasion, nous avons noté une réelle implication de la SFID et de la PALLISCO dans la démarche de gestion des HVC.

Ces compagnies ont d'ailleurs développé un système d'indicateurs de suivi, toutes les deux dans le cadre d'un partenariat avec l'ONG Nature+ (Belgique)<sup>10</sup>. ALPICAM est moins au point en la matière, en lien avec son degré d'avancement vers FSC.

Différentes idées maitresses sont sorties de nos discussions en relation tout particulièrement avec les travaux de la future « Feuille de Route » et le projet d'un système d'indicateurs de suivi/gestion :

- Les exploitants expriment leur volonté de disposer d'une « boîte à outils » HVC simple et pragmatique. Dans le même temps, selon eux, les concessionnaires certifiés font déjà de l'HVC à travers les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'aménagement durable ; la procédure HVC devrait permettre de formaliser cela ;
- Pour l'essentiel, ils souhaitent que la démarche HVC (identification & gestion/suivi) repose sur les données et les procédures déjà disponibles au sein des entreprises. Cependant, ils reconnaissent que des données manquent encore et ne rejettent pas d'emblée l'idée d'études complémentaires ou de procédures « nouvelles » à intégrer à la routine (par exemple, des inventaires botaniques) ;
- Confrontés à la pression constante sur les HVC de divers acteurs externes (braconniers soutenus, dans certains cas, par des officiels corrompus, populations locales et autochtones lorsqu'il y a concurrence d'usage entre l'objectif de protection d'une ressource et leurs intérêts de subsistance), les exploitants évoquent la nécessité d'impliquer les acteurs étatiques dans la démarche de gestion des FHVC ;
- Finalement, le secteur demande à être partie prenante tout au long du développement de la Feuille de Route<sup>11</sup>.

## **2.2 Ateliers sur le thème des HVC dans le bassin du Congo**

Ces dernières années, un certain nombre d'ateliers ont été organisés dans la sous-région portant en tout ou en partie sur la thématique des Hautes Valeurs de Conservation (voir bibliographie). Les rapports d'ateliers qui ont particulièrement retenu notre attention dans le cadre de notre analyse d'expériences sont ceux dont le but était d'affiner la gestion des HVC, plutôt que de simplement partager les expériences. Ainsi, les ateliers d'interprétation nationale ont été prioritaires. Les enseignements tirés de l'examen de ces documents sont les suivants:

- Trois ateliers d'interprétation nationale des HVC ont été organisés (Gabon, Cameroun, RDC) : aucune des interprétations proposées n'a encore été validée ;
- Les acteurs impliqués dans ces ateliers nationaux sont assez différents de ceux qui ont participé à l'atelier de Bonn sur la clarification des concepts. Ceci pose la question de l'appropriation, au niveau international, des résultats et conclusions obtenus aux niveaux nationaux, et inversement ;
- La HVC de type 2 est la plus difficile d'application et dans certains cas, elle est carrément qualifiée d'inapplicable. La quasi-totalité du territoire gabonais est considéré comme

---

<sup>10</sup> Cette collaboration illustre la nécessité pour la plupart, sinon tous les exploitants de faire appel à une expertise extérieure (bureau d'études) pour gérer leurs HVC. Malheureusement, dans cette situation, le prestataire doit revenir régulièrement évaluer et mettre à jour le système mis au point (et fourni « clé en main »?). On assiste ainsi à un réel manque d'appropriation de la démarche HVC par les concessionnaires certifiés, obligés de payer un service à défaut de pouvoir intégrer réellement le Principe 9 dans leurs activités journalières et politique de gestion.

<sup>11</sup> On notera que dans certains pays tels que la RDC, les concessionnaires ont participé à l'ensemble du processus de réflexion autour des HVC (voir point suivant).

tombant dans ce type de HVC, et il est difficilement envisageable pour les exploitants de réfléchir à cette échelle pour le maintien de cette HVC. En RDC, la réflexion autour des HVC relève davantage des enjeux économiques et « politiques » : Paysages de Forêts Intacts vs Exploitation forestière ;

- Quatre phases pour la préservation des HVC sont généralement envisagées : (1) Interprétation nationale : sur la base du contexte légal et du débat sur les attributs potentiels ; (2) Identification : des attributs sont identifiés sur la base des connaissances existantes. Cela se fait en élisant simplement des zones et des activités/pratiques culturelles pertinentes ; (3) Gestion : des stratégies et techniques de gestion des HVC sont définies sur la base des menaces identifiées pesant sur celles-ci et (4) Suivi : sur la base de valeurs encore non déterminées ;
- Malgré les avancées que représente ce type d'exercice, les ateliers fournissent en général davantage des tendances, des éléments d'information sur les HVC potentielles qu'une méthodologie rigoureuse et validée à l'échelle nationale pour l'identification des HVC ;
- Le manque d'informations complètes empêche de trancher ou même de proposer une méthodologie rigoureuse pour la détermination de valeurs de référence pour l'identification des HVC au niveau national ;
- Les ateliers se déroulent généralement sur un maximum de 4 jours ; il est donc impossible dans ce délai de recenser et d'analyser toutes les données existantes au niveau national ;
- De manière générale, les ateliers se limitent à proposer des orientations stratégiques majeures pour la préservation des HVC. Ils ne permettent pas d'aboutir à une méthodologie pratique sur les HVC, avec des solutions opérationnelles pour les entreprises forestières (valeurs de référence, indicateurs de valeur seuil, méthodologie d'évaluation et de mesure des HVC sur la base des indicateurs, etc.).

### **2.3 Expériences et projets divers relatifs aux HVC**

Cette rubrique présente un résumé de quelques projets ou initiatives menées ou à réaliser dans le bassin du Congo ayant trait à l'identification/gestion des HVC ou comportant une composante « HVC » (liste non exhaustive). Certains de ces projets sont soutenus par le PPECF, d'autres ont soumis une demande de financement auprès dudit programme (notés par un \*).

***Great Apes and FSC : Implementing « ape friendly » practices in Central Africa's logging concessions (IUCN/WCS/WWF/ZSL entre autres).*** Ce document présente les actions prioritaires à mener pour assurer la conservation des grands singes dans les concessions FSC du bassin du Congo, en particulier dans les zones identifiées comme FHVC de par la présence de gorilles ou chimpanzés. Les auteurs soulignent notamment l'importance d'une collaboration entre les exploitants forestiers et les experts de faune pour recueillir de l'information sur l'écosystème et assurer le maintien d'une quantité suffisante d'arbres nécessaire à la survie des grands singes (source de nourriture, lieu de nidification). Dans cette optique, les bases de données issues des inventaires d'aménagement (distribution/abondances/biomasse des arbres) sont considérées comme une source d'information précieuse pour orienter l'exploitation en faveur des grands singes (Morgan *et al.*, 2013).

**\*Etude des Valeurs de Conservation sur 3 concessions attribuées à la société SODEFOR en RDC (Composante 4 Certification Forestière - C4CF - du WWF).** Le projet vise l'identification des Forêts à Hautes Valeurs de Conservation présentes dans trois concessions forestières de la société SODEFOR, avec la définition des mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection et le suivi des Valeurs de Conservation associées.

Cette intervention s'inscrit dans la cadre d'un programme plus global du WWF d'appui à la certification des entreprises forestières de RDC. Il est prévu que les résultats de l'étude soient intégrés dans les lignes directrices d'identification et de gestion des HVC au niveau régional (Njumboket et Perodeau, 2013).

**\*Identification, gestion et suivi des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) : cas d'application intégré à la SFID (Groupe Rougier-site de Djoum, Cameroun) (Nature+).**

Le projet propose une étude complète des FHVC présentes dans les concessions de la SFID, depuis l'identification des HVC et de leurs mesures de gestion jusqu'à l'élaboration de leurs indicateurs de suivi. Cette intervention se veut être une base de réflexion pour l'élaboration de la Feuille de Route sur les Hautes Valeurs de Conservation en cours d'élaboration par le PPECF, et un modèle pour les sociétés forestières engagées dans la gestion durable de leur concession.

**\*Développement d'un logiciel de gestion et de suivi des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles (Nature+).**

Le projet vise le développement d'un logiciel de suivi et de gestion des HVC. Celui-ci pourrait intervenir, dans un premier temps, lors de la phase de tests envisagée par la Feuille de Route HVC. Dans ce cadre, la démarche sera basée sur les recommandations et attentes des partenaires et intervenants du programme. Par la suite, le logiciel devrait évoluer vers un outil de gestion et suivi standardisés des HVC présentes dans les concessions forestières du bassin du Congo, avec une capacité d'adaptation aux spécificités et besoins de chacun des sites. La société forestière PALLISCO a été choisie pour accueillir l'élaboration de ce logiciel.

**Alliance du Climat, de la Communauté et de la Biodiversité (CCBA). (Jadora/SAFBOIS).**

Les activités ciblées sur les Hautes valeurs de Conservation s'inscrivent dans le cadre d'un projet de Réduction des Emissions dû à Déforestation et à la Dégradation (REDD) dans les concessions de la compagnie SAFBOIS, en RDC. Des données de terrain ont permis d'identifier des zones HVC dans les limites du projet et dans les zones tampons, ainsi que dans les zones de référence, où des mesures ont été prises pour mesurer l'efficacité du maintien ou de l'amélioration des HVC d'importance pour la communauté riveraine (suivi de la chasse et de la récolte de bois) (Anonyme, 2012).

**\*Assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant la conformité au Principe 3 du référentiel FSC – site de la SFID à Mbang, Cameroun (Groupe Rougier, Cameroun) (Nature+).**

L'intervention vise à appuyer le renforcement de la stratégie d'aménagement participatif des UFA de la SFID. En particulier, elle concerne la reconnaissance et le respect des droits légaux et coutumiers des Baka à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs terres, territoires et ressources. A terme, l'étude souhaite servir de cas d'école pour la mise en place d'un cadre de concertation avec les peuples autochtones et l'application du CLIP dans les concessions certifiées FSC dans le bassin du Congo. Notons que le projet est pertinent pour la gestion des HVC 5 & 6, mais qu'il ne fait pas référence explicitement à cette notion de HVC.

**Certification FSC et réseau d'aires protégées (ATIBT/UICN).**

Ce projet porte sur la possible reconnaissance des concessions FSC (y compris les surfaces à HVC) comme aires protégées par l'UICN. Il devrait bientôt voir le jour dans le paysage du Nord Congo et intégrera les PNOK et PNNN, et les compagnies forestières IFO et CIB-OLAM. Financé par l'AFD et la KfW, il devrait être mis en œuvre par le WCS, le WWF et différents bureaux d'études. A ce jour (janvier 2014), ce projet est encore au stade de draft (Hardcastle and Mazzocchetti, 2013 ; voir également Annexe 9).

***Monitoring protocol for High Conservation Values 5 and 6. With guidelines on best practises in community engagement (FPP/ZSL).*** Le document décrit un protocole de surveillance et de gestion des Hautes Valeurs de Conservation 5 et 6 dans les plantations de monocultures à grande échelle type palmier à huile. Non spécifique à la sous-région du bassin du Congo, ce protocole se focalise sur la participation, la consultation et l'engagement actif des communautés locales dans le processus de gestion des HVC. Son draft a été révisé en tenant compte des résultats des consultations multipartites organisées en Indonésie et au Cameroun. Il vient d'être adopté par la Table ronde pour la Production durable de l'Huile de Palme (Roundtable on Sustainable Palm Oil ou RSPO) dont fait notamment partie le groupe OLAM Gabon (Colchester and Chao, 2013).

***Defining HCV thresholds in Gabon (WCS/MBG/WWF).*** Le projet s'inscrit dans le cadre du processus de planification de l'utilisation des terres initié au Gabon, notamment dans la perspective du développement de l'agriculture industrielle (plantations de palmiers à huile en particulier). Son objectif est de proposer une (ou des) approche(s) permettant de définir, pour certaines HVC, des valeurs de seuils adaptées au contexte national. Ainsi, le projet cible quatre thèmes et types de données stratégiques qu'il préconise de compiler et de traiter pour cartographier les zones à HVC ; elles concernent les plantes endémiques (analysées au niveau de la zone côtière), les habitats et populations d'éléphants et de grands signes, les bassins versants sensibles et les types de forêts (Rayden, 2012 ; WCS, 2013).

### 3 DISCUSSION ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

Dans le bassin du Congo, la multiplication observée ces dernières années des ateliers traitant des Hautes Valeurs de Conservation traduit, si besoin est, l'importance que le concept a acquise dans la sous-région et les préoccupations que son application sur le terrain suscite jusqu'à aujourd'hui chez les acteurs de la forêt (secteur forestier, monde de la conservation, représentants des populations locales).

C'est dans ce contexte que notre mission a analysé la situation actuelle des compagnies forestières engagées dans la certification FSC concernant la prise en compte des HVC dans la mise en œuvre de l'aménagement. Notre diagnostic s'est construit sur la base de l'examen de divers rapports d'études HVC (diagnostic et bilan de suivi) et d'entretiens avec quelques opérateurs forestiers, sur le terrain.

D'emblée, signalons que notre « tableau des expériences HVC » n'est probablement pas représentatif de l'ensemble des pratiques effectivement mises en œuvre dans les forêts d'exploitation orientées FSC. En effet, la documentation rassemblée dans le cadre de notre mission n'est certainement pas exhaustive en la matière (des rapports resteront indisponibles) et l'on peut imaginer que la situation d'autres exploitants de la sous-région (dans les autres pays ou à d'autres stades du processus de certification) ne soit pas reflétée dans celle des compagnies visitées.

Cependant, l'examen de la dizaine de rapports d'étude que nous avons pu rassembler a permis de mettre en évidence une série de lacunes dont souffre la démarche HVC telle qu'elle est mise en œuvre actuellement dans le cadre de l'aménagement des forêts certifiées, tant au stade de l'identification des FHVC que de celui de leur gestion (y compris sur le plan de leur suivi). Notre « Bilan en 10 points » synthétise les aspects qui nous semblent particulièrement critiques à cet égard. Il est d'ailleurs conforté par certaines des observations formulées dans les rapports d'audits.

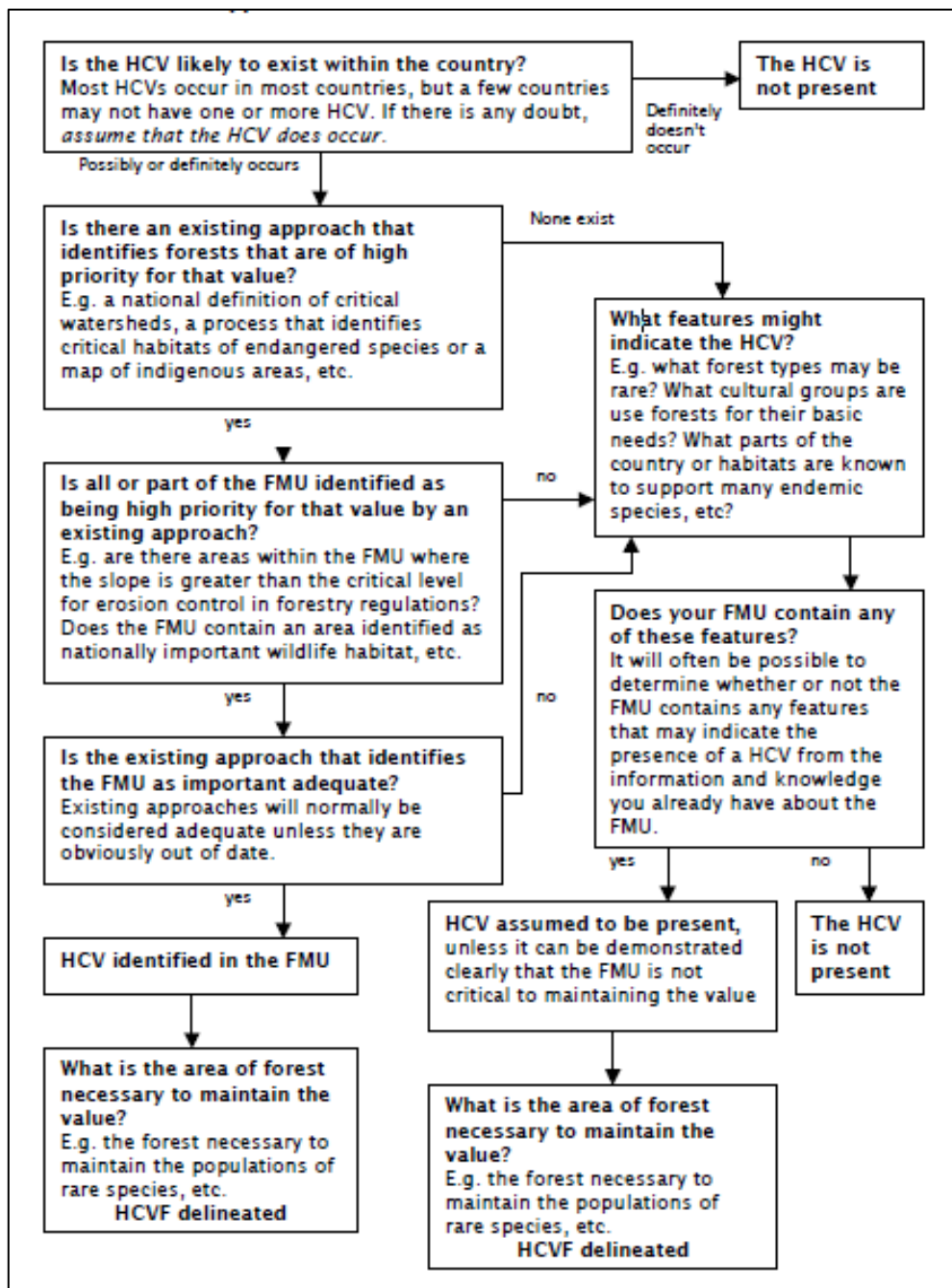
Cette situation n'est finalement pas surprenante dans la mesure où il n'existe, à ce jour, aucune prescription claire et précise pour l'identification des FHVC, que cela soit au niveau régional ou au niveau des pays (on rappellera que les tentatives d'interprétation au Gabon, en RDC et au Cameroun n'ont pas abouti). On ne dispose pas non plus d'un cadre formel et "officiel" (*i.e.* approuvé/validé par le FSC) sur lequel pourraient s'appuyer les exploitants forestiers pour leur stratégie de gestion/suivi des HVC.

De fait, le référentiel régional FSC (à l'instar du standard international) focalisent essentiellement ses prescriptions sur l'obligation de consulter/impliquer les parties prenantes dans les processus d'identification, de gestion et de suivi des HVC. D'autre part, ses indicateurs ne fournissent finalement aucune orientation sur la manière même d'évaluer ou de gérer ces HVC (les Indicateurs Génériques Internationaux FSC soumis à consultation depuis quelques mois n'aident pas davantage).

Par ailleurs, une Boîte à outils, élaborée par PROFOREST, est effectivement disponible mais elle fournit peu de détails sur les aspects réellement opérationnels de la démarche HVC au sein des UFA. Ainsi, PROFOREST donne des lignes de conduite relativement générales à suivre pour décider de la présence de HVC (Figure 1). S'agissant de la gestion des HVC identifiées, la boîte à outils est encore plus vague qui postule que les « *forest managers will be able to develop management regimes that maintain any identified HCVs, taking into account the local conditions, resources and knowledge available to them* ». Des pistes de gestion sont proposées que les exploitants forestiers sont censés affiner eux-mêmes (mise en protection, adaptation des opérations d'exploitation, restauration).



Le volet « monitoring » est à peine plus explicite qui suggère seulement quelques indicateurs et modalités génériques pour le suivi. Ce volet est pourtant essentiel pour connaître l'évolution des HVC et évaluer la contribution de la certification dans leur maintien (ou amélioration éventuelle).



**Figure 1 : Arbre décisionnel pour l'identification des différentes HVC dans une unité forestière d'aménagement, d'après PROFOREST 2008**

Finalement, les points faibles qui apparaissent de manière récurrente dans les rapports d'études et d'audits ne sont que le reflet des nombreux manquements des documents d'orientation et de référence utilisés par les exploitants forestiers et les aménagistes (grille de certification et boîte à outils notamment).

Notamment, les problèmes de définition (confusion des termes, particulièrement des statuts de menaces de l'UICN, voir Encadré 5) ou la faible prise en compte des aspects sociaux (sans même parler d'une éventuelle non-application du CLIP<sup>12</sup>) sont flagrants qui peuvent, d'emblée, hypothéquer une identification correcte des Hautes Valeurs de Conservation. Mais la difficulté fondamentale consiste en l'absence de toute grille de référence « HVC » qui pourrait proposer une définition de ces différentes forêts (leurs attributs), avec des critères (ou indicateurs) précis pour les caractériser et caractériser leur gestion, associés à des seuils de signification appropriés (adaptés au contexte régional ou, mieux encore, aux situations nationales).

Notons que cette absence de « check-list », et surtout d'un système d'indicateurs quantitatifs, est susceptible d'avoir des répercussions également sur l'évaluation de la qualité de la démarche HVC au sein des UFA (absence d'outil pour les auditeurs de la certification ou toute autre partie concernée).

Cependant, les discussions que la mission a menées sur le terrain tendent à rehausser le constat plutôt mitigé issu de nos analyses documentaires. En effet, les responsables rencontrés sont véritablement conscients de la nécessité d'appliquer le Principe 9 du FSC dans le cadre de l'aménagement des concessions certifiées. Même au sein de la compagnie à peine engagée dans la démarche FSC, la perspective s'impose d'intégrer à plus ou moins court terme l'approche HVC. Chez les concessionnaires déjà bien avancés dans la démarche, de nombreuses activités sont déjà menées qui tendent à rejoindre les prescriptions de la grille FSC et de la boîte à outils PROFOREST : mise en conservation/protection de certains secteurs forestiers, concertations avec les populations locales, mise en route d'un système de suivi des HVC, etc.

Reste qu'à l'échelle de la sous-région, la démarche HVC est encore relativement expérimentale et disparate et peu de compagnies peuvent se prévaloir d'une gestion aboutie de « leurs » FHVC (identification complète, gestion spécifique et monitoring rodé). La « Feuille de Route » élaborée dans le cadre de la présente mission devra, à terme, servir à remédier à cet état de fait en proposant un outil performant permettant une prise en charge adaptée et efficace des Hautes Valeurs de Conservation présentes (ou potentiellement présentes) dans les UFAs.

Dans cette perspective, la mission recommande vivement que soit pris en compte et concrétisé le souhait des exploitants forestiers d'être associés à l'ensemble du processus de développement des boîtes à outils HVC. Enfin, pour que le concept soit effectif, il sera aussi impératif que soit assurée une validation nationale des résultats du programme par les administrations concernées par la définition des attributs et valeurs seuil.

---

<sup>12</sup> Consentement, Libre, Informé et Préalable.

## Encadré 5 : Relever les lacunes potentielles dans le processus HCV : Quelques idées du point de vue de la conservation des plantes

### 1 Définitions problématiques de la biodiversité dans les évaluations HCV

Évaluer une zone forestière selon les six catégories HCV est une étape fondamentale du processus de prise de décisions FSC. Les définitions normalisées des termes sont nécessaires pour faciliter ces évaluations et contribuer à l'élaboration des procédures de gestion et de surveillance.

Une grande variété de termes figurent dans l'évaluation HCV et la littérature de reporting, mais ils ne sont pas toujours normalisés ou utilisés de manière cohérente. FSC (2012) et l'UICN (2012), par exemple, offrent des définitions claires d'un grand nombre de ces termes, mais parfois ils s'opposent ; c'est le cas de *menacé*. Par ailleurs, une traduction peut être source d'ambiguïté. La définition adoptée par le FSC pour HCV dans le sous-titre 1.2 est la suivante : « *une concentration d'espèces vulnérables, menacées ou en voie d'extinction* ». Pour l'UICN, *vulnérable* est néanmoins un sous-ensemble de *menacé*.

Les termes à examiner comprennent : « vulnérable » (par exemple, FSC 2012a : 37), « particulièrement menacé » (FSC 2012a : 37), « très important » (Jennings et al. 2003a : 7), « importance capitale du point de vue de la conservation (Rayden 2008 : 4), « en cours ou critique » (Jennings et al. 2003c : 5), « importance exceptionnelle » (Jennings et al. 2003a : 7), « en péril » (FSC 2012a : 34), « en voie de disparition » (FSC 2012a : 37, Rayden 2011 : 8), « menacé d'extinction » (FSC 2012c : 80), « rare, menacée ou en voie de disparition » (FSC 2012a : 20 ; Jennings et al. 2003a : 2 ; 2003c : 16 ; Mbololo & Embimbi 2008 : 2), « rare » (FSC 2012a : 34), « endémique » (FSC 2012a : 20), « subendémique » (Rayden 2012 : 16), « unique et fragile » (FSC 2012b : 54).

La nécessité d'une réinterprétation de certains termes est souvent stipulée (par exemple, FSC 2012a : 37) ou encouragée (par exemple, Rayden 2008 : 4). Des interprétations de *grande valeur de conservation* ont été faites au niveau national pour adapter les définitions générales à un contexte de pays (voir Brown et al. 2013) et parvenir à un consensus sur les valeurs et les seuils à appliquer. Proforest (2013) soulignent la nécessité de qualifier des termes vagues tels que « important », « critique » et « concentration » en fonction du contexte local. Beaucoup d'autres termes, notamment « vulnérabilité », « concentration importante », « important », « dominant », « abondant », « exceptionnel », « menacé de disparition », « menacé », doivent également être examinés.

Nature+/PALLISCO (2008) présentent un exemple sur le terrain, où trois espèces de bois répandues et courantes : *Triplochiton scleroxylon* (Sterculiaceae), *Terminalia superba* (Combretaceae) et *Erythrophleum ivorense* (Leguminosae : Papilionoideae), sont répertoriées sous VHC 1.2 comme vulnérables, selon à un système d'évaluation basé sur la démographie forestière défavorable. Elles sont classées comme Moins Menacé (LC) UICN (2012), mais l'assignation « vulnérable » de Nature + s'oppose à la catégorie Vulnérable (VU) de l'UICN.

**Recommandation 1** : réviser les différents systèmes et termes utilisés pour l'évaluation HCV. Les comparer et les (ré)normaliser formellement afin de clarifier et éliminer les significations contradictoires. Cela permettra le développement clair des seuils d'évaluation, de gestion et de suivi dans le cadre du processus HCV pour la Feuille de route du Bassin du Congo.

**Remarque** : d'autres systèmes d'évaluation de la conservation et leurs terminologies correspondantes existent, en dehors de l'UICN, tels que le système de classement des plantes par étoiles de William Hawthorne, sur la base d'un indice de chaleur génétique (Hawthorne et Abu Juam 1995), mais cette approche n'est pas très répandue ou acceptée. Pour ce qui est de la désignation des espèces menacées d'extinction, toutefois, le processus de la « Liste Rouge », est la méthode la plus largement reconnue et utilisée à l'échelle mondiale. L'adoption des termes déjà utilisés par l'UICN, par conséquent, et la clarification

des autres, est susceptible de rationaliser le processus d'évaluation HCV en réduisant l'ambiguïté de l'interprétation, en améliorant l'objectivité et en harmonisant les deux ensembles de termes de la biodiversité partiellement opposés. Autres programmes tels que le CITES devront également être inclus dans toute révision de la terminologie.

## **2 La négligence apparente de la conservation des espèces végétales menacées dans les concessions forestières dans le Bassin du Congo<sup>13</sup>**

### **2.1 Deux exemples d'exploitation d'essences menacées au Cameroun**

Il est évident que de nombreuses espèces de bois concernées par les catégories de menaces définies par l'UICN sont néanmoins exploitées dans des concessions forestières. Le rapport de Nature+ (2008) sur des inventaires forestiers dans les UFA 10-030, 10-031, 10-039, 10-041, 10-042 et 10-044 dans la région de l'Est, au Cameroun. Ils énumèrent cinq espèces de plantes menacées dans deux de ces UFA dans les sous-titres HCV 1.2. Il s'agit tous d'espèces de bois commercialement recherchées, à savoir : *Autranella congolensis* (Sapotaceae, CR) ; *Diospyros crassiflora* (Ebenaceae, FR) ; *Pericopsis elata* (Leguminosae : Papilionoideae, FR) ; *fistuloides Bobgunnia* (Leguminosae : Caesalpinioideae, FR) (comme *Swartzia fistuloides*) ; *Milicia excelsa* (Moraceae, VU). *Baillonella toxisperma* (Sapotaceae, VU) figure également dans HCV 1.3. Il s'avère que tous font l'objet d'une certaine forme d'exploitation sauf *A. congolensis*, qui bénéficie d'une certaine forme de protection par la non-exploitation. Leur gestion est brièvement décrite, avec les niveaux d'exploitation variant d'une espèce à l'autre.

Tsabong (2011) fournit une liste de 20 espèces de bois contenues dans l'UFA 11-001. Tsabong et Tchokomeni (2010) fournissent de plus amples informations sur cette UFA, dans laquelle il est à noter que les arbres mentionnés sous HCV 1.2 pour l'UFA 11-001 sont tous des espèces de bois, dont cinq font également l'objet d'un niveau de menace établi par l'UICN dans le rapport : *Autranella congolensis* (Sapotaceae, CR), *Microberlinia bisulcata* (Leguminosae - Caesalpinioideae, CR); *Diospyros crassiflora* (Ebenaceae, FR); *Azelia bipindensis* (Leguminosae - Caesalpinioideae, VU); *Baillonella toxisperma* (Sapotaceae, VU). Une sixième espèce, *Antrocaryon micraster* (Anacardiaceae) est répertorié, mais sans son classement approprié VU (voir Hawthorne, 1998). La gestion de l'exploitation de chacune de ces espèces d'essence dans cette UFA est décrite.

**Recommandation 2 :** Déterminer les critères (juridiques, opérationnels) en vertu desquels les espèces ligneuses menacées sont exploitées.

**Remarque :** il est possible que différents programmes, listes ou lois aient des niveaux de risque/menace opposés pour une espèce donnée. Les listes reconnues à l'international, telles que la CITES, et divers programmes et listes nationaux devront également être consultés, ainsi que les systèmes forestiers internes propres aux entreprises d'exploitation forestière afin d'utiliser toutes les données disponibles pour évaluer les niveaux de menace appliqués aux essences exploitées.

### **2.2 Réévaluation des espèces ligneuses africaines actuellement classées comme étant menacées**

Après Nature+ (2008), Groom (2012) a évalué l'une des espèces menacées dans l'UFA 10 030 et 10 031, *B. fistuloides*, comme ne méritant plus la note EN, et elle a été rétrogradée à celle de Moins Menacées (LC). Il serait utile de revoir les évaluations UICN de toutes les espèces de bois africains, en particulier dans le contexte des pressions qu'elles subissent en raison de l'exploitation en cours, ainsi que des pressions exercées par différentes parties prenantes pour faire déclassés des espèces aux catégories Quasi Menacées ou Moins Menacées (Walters, pers. comm., 2013).

<sup>13</sup> Le terme « menacé » tel qu'employé ici, est conforme à UICN (2012) : ce qui signifie une espèce Particulièrement menacée (CR), Menacée (EN) ou Vulnérable (VU).

## **2.3 Défaut d'inventaires botaniques détaillées des plantes menacées**

Dans l'ensemble, la littérature HCV ne comporte pas beaucoup d'éléments indiquant les efforts de conservation des plantes dans la région du Bassin du Congo en termes d'espèces « menacées », autres que les essences, qui sont souvent exploitées, même si elles relèvent d'une catégorie de menace classée par l'UICN. Aucune des trois concessions visitées par les auteurs n'a fait état d'inventaires botaniques comme étant incorporés dans les plans de gestion, autres que l'inventaire forestier et les études de PFNL obligatoires. Cela signifie que les espèces menacées sont presque certainement négligées dans la collecte de données d'enquête de référence relatives aux plantes.

### **2.3.1 Dossier unique d'espèce végétale menacée**

Une brève analyse d'une petite partie des données de l'inventaire forestier détenues par Nature+ relative à l'UFA 10-031 a révélé le dossier de suivi d'une essence, *Crateranthus talbotii* (Lecythydaceae, VU). Il n'est pas possible de vérifier l'exactitude de ce dossier, en raison d'un manque de spécimen de référence. Toutefois, si cette identification est exacte, elle représenterait une extension significative de la répartition connue de cette espèce en dehors du Sud-est du Nigeria et de la Région du Sud-ouest Cameroun. Ces distributions apparemment disjointes sont observés dans d'autres taxons végétaux, tels que *Cylicomorpha solmsii* (Caricaceae, VU) (voir Onana & Cheek 2011) et *Trichostachys interrupta* (Rubiaceae, VU) (voir Onana & Cheek 2011). Cela remet en question l'exactitude de l'identification des espèces dans le cadre de l'inventaire forestier, le logiciel d'inventaire forestier TIAMA (Traitement des Inventaires Appliqués à la Modélisation des Aménagements) et la capacité des botanistes à vérifier l'identification des végétaux, en l'absence de spécimens de référence.

**Recommandations 3 et 4** : évaluer le niveau de connaissances botanique des prospecteurs ; examiner TIAMA pour la précision botanique et la couverture des groupes d'espèces.

Certaines études *ad hoc* d'orchidées épiphytes et Rubiaceae ont été effectuées par des botanistes expérimentés, Stévant et Sonké, respectivement, dans la concession PALLISCO, mais leurs données ne semblent pas avoir été utilisées pour influencer sur la gestion des forêts dans ces concessions. Cependant, un intérêt a été exprimé par rapport à l'exploration de la possibilité d'éventuels travaux botaniques à l'avenir (Semereab, E., Pers., *comm.*, 2013).

**Recommandation 5** : explorer les possibilités d'études botaniques dans les UFA actives existantes.

### **2.3.2 Une brève liste d'espèces végétales menacées dans l'UFA 11-001, Manyu, Région du Sud-ouest, Cameroun**

Tsabong (2011) fournit seulement une brève déclaration botanique générale concernant l'UFA 11-001, dans le département de la Manyu, Région du Sud-ouest, Cameroun. Une liste de 20 essences est présentée, indiquant que la végétation herbacée se caractérise par *Marantaceae* et *Zingiberaceae*.

Tsabong et Tchokomeni (2010) fournissent également des notes botaniques par le botaniste et forestier camerounais expérimenté, Dr Tchouto, avec 878 espèces de plantes identifiées lors d'inventaires forestiers préliminaires. Ce rapport est un exemple rare d'évaluation VHC, en ce que des espèces végétales menacées non exploitées sont signalés, mais sur la base de leur endémicité avérée, sous VHC 1.3, par opposition à leur statut d'espèces menacées dans le monde. Il est probable que de nombreuses autres espèces menacées se produisent ici sur la base de la proximité relative du parc national de Korup et le Parc National Bakossi, une des forêts les plus diverses d'Afrique tropicale (Cheek *et al.*, 2004).

Huit espèces sont considérées comme endémiques au Cameroun : *Microberlinia bisulcata* (Leguminosae – Caesalpinioideae, CR) *Afrothismia korupensis* (Burmanniaceae, CR); *Cola*

*megalophylla* (Sterculiaceae, EN), *Eugenia fernandopoana* (Myrtaceae, EN), *Leptoderris ledermannii* (Leguminosae : Papilionoideae, EN) et *Tetraberlinia korupensis* (Leguminosae – Caesalpinioideae, EN) ; *Medusandra mpomiana* (Medusandraceae, VU) et *M. richardsiana* (Medusandraceae, VU).

La présence d'*Afrothismia korupensis*, une plante forestière diminutive particulièrement menacée d'extinction n'a probablement été reconnue qu'en raison de la présence d'un botaniste expérimenté (Dr Tchouto), démontrant ainsi la valeur de la participation du personnel professionnel de l'inventaire botanique. Les suggestions des responsables concernant cette espèce spécifique ne sont pas particulièrement claires dans le rapport et suscitent des questions sur l'impact éventuel de l'exploitation forestière sur ces espèces, qui dans ce cas peut occuper un espace aussi restreint que 1 m<sup>2</sup> étant ainsi très sensibles à des opérations d'abattage dans son voisinage.

**Recommandation 6** : étudier la possibilité d'inclure des botanistes expérimentés dans des inventaires d'évaluation VHC.

**Recommandation 7** : sensibiliser dans le cadre du processus VHC sur l'impact négatif potentiel des activités d'exploitation forestière sur les plantes/épiphytes/lianes forestières menacées.

**Recommandation 8** : examiner la priorité de l'évaluation des espèces menacées avant les espèces endémiques (voir point 3 ci-dessous).

### **3 Endémisme (objectif du VHC 1.3) ou espèces menacées (objectif du VHC 1.2) : comment devons-nous orienter nos efforts de recherche ? Leçons apprises de la recherche sur la conservation des plantes**

#### **3.1 Les études d'endémisme négligent l'importance de nombreuses espèces végétales pour la conservation**

Bien que certains rapports, comme Tsabong et Tchokomeni (2010) comprennent des listes d'espèces de plantes endémiques, peu d'études d'envergure ont été menées pour évaluer la répartition des espèces de plantes endémiques conformément au sous-titre du FSC VHC 1.3. Rayden (2012), qui définit les seuils VHC 1.3 au Gabon, constitue une exception remarquable. Il comprend une étude de 53 espèces de plantes considérées endémiques de l'écosystème de la forêt côtière du Gabon, qui s'étend également en Guinée équatoriale au nord et au Congo (Brazzaville) au sud. Il permet « l'identification des zones forestières qui abritent des concentrations de plusieurs espèces endémiques, ce qui correspond au critère VHC 1.3 ». Cependant, la question demeure si c'est aussi utile en termes de conservation que la cartographie de la répartition des plantes menacées ? De nombreuses espèces de plantes du Gabon à préserver ne sont ni endémiques au Gabon ni dans la région forêts éco-géographique des forêts côtières, avec des répartitions connues qui transcendent les frontières administratives, et ne seront, par conséquent, pas considérées comme endémiques dans un contexte national.

« Subendémique » est un terme utilisé dans Rayden (2011), bien qu'une définition ne soit pas incluse, mais peut-être qu'il désigne une espèce ou un habitat qui transcende les frontières nationales.

**Recommandation 9** : étudier l'utilisation et la signification du terme « subendémique » dans les évaluations VHC.

Il se pourrait que la cartographie des plantes menacées des forêts du Gabon nous en dit plus sur les niveaux de la biodiversité menacée d'extinction, que ne le ferait une évaluation d'endémisme.

### **3.2 De nombreuses espèces endémiques ne sont pas considérées comme menacées**

Onana (2013) énumère et cartographie des densités d'espèces plantes endémiques et « rares » au Cameroun, et a indiqué que de nombreuses espèces endémiques sont relativement répandues au Cameroun, et ne sont pas menacées selon les directives de l'UICN (Onana, pers. comm., 2013).

### **3.3 Évaluations des espèces végétales menacées (réalisées à la même échelle que les espèces endémiques) comprendront toutes les espèces endémiques, ainsi que toutes les espèces qu'il faut préserver**

Les évaluations à grande échelle d'espèces végétales menacées, comme le Livre rouge de données du Cameroun (Onana & Cheek, 2011) ont répertorié toutes les plantes connues du Cameroun conformément aux directives de l'UICN (2001). Le total de 815 taxons menacés de la diversité des végétaux estimée à 7 850 espèces, comprendra également toutes les espèces endémiques menacées du Cameroun et toutes les espèces menacées connus au Cameroun et dans un ou plusieurs autres pays.

Pollard (2011 dans Onana & Cheek) a répertorié toutes les 436 espèces d'orchidées connus au Cameroun, avec 112 taxons classés *menacés*. De ce nombre, seulement près de 30 % étaient des espèces endémiques du Cameroun, près de 70 % étant connue dans au moins deux pays. Cela renforce l'idée qu'il serait plus efficace d'évaluer les espèces végétales menacées dans le monde avant les espèces endémiques (au niveau national).

### **3.4 L'évaluations des espèces végétales menacées renseigne sur les répartitions disjointes des espèces végétales importantes**

La mesure d'occurrence d'une espèce végétale menacée peut également s'étendre au-delà de la région du bassin du Congo, avec de nombreux taxons d'orchidées menacés au Cameroun sont signalés dans le phytochorion de la Haute Guinée (par exemple, en Sierra Leone, au Libéria, en Côte-d'Ivoire, au Ghana ou au Nigeria) ou ailleurs à l'Est (par exemple en Éthiopie et au Kenya) ou en Afrique australe (au Malawi, par exemple). Ces taxons seraient donc omis des évaluations VHC 1.3 évaluations à l'échelle nationale ou régionale, d'où la nécessité des évaluations mondiales de l'UICN.

*Clerodendrum sassandrense* (Lamiaceae), une liane inhabituel, avait été identifiée sur un seul site en Côte-d'Ivoire jusqu'à sa récente découverte en République du Congo (Brazzaville), classée EN. Cette espèce ne serait pas incluse dans des études d'endémisme à l'échelle nationale (Congo) ou régionale (Bassin du Congo). À son échelle minimum d'endémisme réelle (guinéo-congolaise), il existe un grand nombre d'espèces végétales à évaluer. Une consultation minutieuse des bases de données de spécimens d'espèces de plantes pour évaluer les espèces ayant les mêmes répartitions pourrait cependant jouer un rôle crucial dans l'identification des espèces menacées susceptibles d'être ignorées.

**Recommandation 10 :** étudier les moyens de promouvoir les méthodes efficaces disponibles à partir de la consultation des bases de données pour les évaluations VHC 1.2.

## **4 Utilisation des bases de données pour évaluer les espèces végétales menacées dans les UFA**

Beaucoup de données sous-utilisés relatives à la répartition des plantes se trouvent actuellement dans des bases de données à différents herbiers et des organisations de conservation à travers le monde qui pourraient être enrôlées pour la production de la Liste Rouge nécessaire et données cartographiques. Les plus grands ensembles de données pour la région du Bassin du Congo existent aux herbiers à Bruxelles, Kew, Libreville, Missouri, Paris, Leiden (antérieurement à Wageningen) et Yaoundé. Ils contiennent des centaines de milliers de documents, stockés sur le logiciel MS Access ou de recherche botanique et le système de gestion d'herbier (BRAHMS). Il existe un élément d'inter-

connectivité entre ceux-ci et d'autres ensembles de données, mais peut-être ces connexions/collaborations pourraient être améliorées et développées pour faciliter une compréhension plus rapide de la répartition des espèces de plantes et contribuer à la production des évaluations VHC 1 plus significatives pour la conservation des plantes.

**Recommandation 11 :** étudier les moyens de favoriser la collaboration entre les organisations qui détiennent les ensembles de données relatives à la répartition des plantes pour créer des outils rapides pour l'évaluation VHC, et les moyens d'assurer le contrôle de la qualité des identifications de spécimens des plantes.

**Remarque :** voir aussi la recommandation 5, en ce qui concerne la base de données TIAMA.

## **5 État d'avancement de la production de la Liste Rouge des espèces végétales dans la région du Bassin du Congo**

Il est également intéressant de noter que les Listes Rouges n'existent pas encore pour les plantes dans la plupart des pays du Bassin du Congo. Pollard (en prép.) est actuellement en train de constituer une Liste Rouge pour le Gabon, mais les listes pour la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et la République du Congo n'existent pas encore. Ainsi, une évaluation VHC 1.2 n'est pas juste une tâche facile consistant à accéder simplement à la Liste Rouge en ligne pour déterminer l'emplacement des espèces végétales menacées dans ces pays et les utiliser pour l'évaluation VHC des forêts dans les concessions forestières.

Beaucoup plus d'analyses de données de base sont nécessaires pour produire une Liste Rouge de plantes exploitable dans chaque pays. Jusqu'à ce que ces travaux soient réalisés, il incombe à ceux qui sont impliqués dans le processus d'évaluation VHC de décider de l'utilisation au mieux des données disponibles. Au fur et à mesure que d'autres données deviennent disponibles, des Listes Rouges actualisées peuvent être publiées et distribuées aux parties concernées pour faciliter l'analyse de la composition des espèces menacées des UFA.

**Recommandation 12 :** étudier les moyens de promouvoir les méthodes efficaces disponibles à partir de l'interrogation des bases de données pour les évaluations VHC 1.2.

## **6 Ecart d'échantillonnage et des zones bien perçues**

Il est également important de noter que les données existantes de la répartition des plantes auront des écarts par rapport à l'intensité d'échantillonnage; par conséquent on devrait en tenir compte lors de l'interprétation des répartitions de plantes menacées.

Certaines zones, telles qu'identifiées par Onana & Cheek (2011) sont considérées comme d'une très grande importance pour la conservation en termes d'espèces végétales, avec certaines zones contenant plus de 100 taxons menacés au degré carré.

**Recommandation 13 et 14 :** stimuler la discussion relative à l'importance de la conservation pour les UFA où l'effort d'échantillonnage est faible, et le niveau des mesures de protection appropriées pour les zones à forte concentration d'espèces menacées.

## **7 Développer des méthodes de surveillance rapides et pragmatiques pour identifier les forêts susceptibles d'abriter des espèces végétales menacées**

Il est également reconnu qu'il ne pas y avoir actuellement des cadres logistiques ou les mécanismes de financement appropriés pour mettre en œuvre des études immédiates de Listes Rouges dans les pays où il en faut. Une méthode plus pragmatique peut d'abord être nécessaire par gestionnaires de concession forestière pour identifier les FHVC.



### **7.1 Évaluer VHC 3 en utilisant des groupes d'indicateurs**

Un moyen global, économique et pragmatique d'évaluer les HVC pourraient être sous VHC 3.

Les écosystèmes et habitats VHC 3 sont définis par FSC (2012a) par les termes écosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en danger et par FSC (2012b) par zones forestières qui se trouvent ou qui contiennent des écosystèmes rares, menacés ou en danger. Plutôt que de procéder à de vastes inventaires botaniques de toutes les espèces végétales dans une UFA, des groupes d'indicateurs de plantes peuvent être utilisés, ce qui pourrait être identifié au cours des inventaires forestiers initiaux.

Rayden (2011) et Cheek (pers. Comm., 2013) suggèrent (i) certaines espèces de *Begonia* (comme indicateurs de refuges de pléistocène, qui ont tendance à avoir des densités élevées d'espèces menacées), (ii) certaines espèces d'*Impatiens* (Balsaminaceae) (comme indicateurs de refuges de pléistocène), (iii) la diversité de arbres de légumineuses de Césalpiniacées.

**Recommandation 15 :** développer des outils permettant aux concessions forestières d'utiliser ces groupes d'indicateurs de plantes pour des évaluations VHC plus rapides. Ces outils pourraient comprendre des guides d'identification sur le terrain et la formation.

### **7.2 Évaluation VHC 3 par types d'habitat indicateur connus comme ayant une valeur de conservation**

Il est également connu que des habitats particuliers ont généralement des niveaux plus élevés de biodiversité que les forêts de plaine et peuvent être mis en évidence comme étant dignes de conservation (Onana & Cheek, 2011), par exemple, la forêt sub-montagnarde, les inselbergs et la forêt environnante ou des rapides de rivière et des chutes d'eau (pour taxons rhéophytiques, par exemple. Podostemaceae).

Par coïncidence, ces habitats peuvent présenter moins d'intérêt pour les exploitants de concessions forestières en raison des difficultés physiques à exploiter le bois sur les pentes.

**Recommandation 16 :** mener d'autres recherches pour mettre en évidence tous les types d'habitat indicateurs VHC 3 et les moyens pour les identifier rapidement.

### **7.3 Préservation des zones protégées à l'intérieur des concessions forestières**

Hawthorne (1996) traite de la valeur de la création de zones de forêts protégées dans les concessions. Il a été observé que tel est le cas dans les concessions visitées dans le cadre de cette étude.

**Recommandation 17 :** la recherche de meilleurs moyens de sélectionner et de définir des zones protégées dans les concessions pour maximiser leur avantage pour la conservation des plantes, selon les recherches de Hawthorne.

## **CONCLUSION**

Il est prévu que les différentes structures à mettre en place dans le cadre de cette Feuille de route (groupes de travail, Veille documentaire et Task Force) deviennent les points focaux pour discuter, décider et organiser les meilleurs moyens de développer le processus VHC pour les plantes et les autres domaines thématiques. Cependant, il est à espérer que les recommandations formulées ci-dessus stimuleront la discussion et l'action pour une approche plus dynamique de la conservation des plantes dans la région du Bassin du Congo.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Brown, E., Dudley, N., Lindhe, A., Muhtaman, D.R., Stewart, C. and Synnott, T. (Eds.). 2013. Common guidance for the identification of High Conservation Values. A good practice guide for identifying HCVs across different ecosystems and production systems. *HCV Resource Network*. <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/cg-for-hcv-identification.pdf>
- Cheek, M., Pollard, B.J., Darbyshire, I., Onana, J.-M. & Wild, C. 2004. The Plants of Kupe, Mwanenguba and the Bakossi Mountains, Cameroon. A Conservation Checklist. Royal Botanic Gardens, Kew. iv + 508 pp, 22 figs, 16 plates.
- FSC. 2012a. FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship. FSC-STD-01-001 V5-0 EN. FSC International Center, Germany.
- FSC. 2012b. FSC Forest Stewardship Standard for the Congo Basin Region. FSC-STD-CB-01-2012-EN Congo Basin Regional Standard.
- FSC. 2012c. Forest Stewardship Standard for the Republic of Cameroon. FSC-STD-CAM-01-2012 Cameroon Natural and Plantations EN.
- Groom, A. 2012. *Bobgunnia fistuloides*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>. Downloaded on 09 November 2013.
- Hawthorne, W. 1998. *Antrocaryon micrastrer*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>. Downloaded on 10 November 2013.
- Hawthorne, W.D. & Abu Juam, M. 1995. Forest Protection in Ghana. With particular reference to vegetation and plant species. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, U.K. xvii + 203pp.
- Hawthorne, W.D. 1996. Holes and the sums of parts in Ghanaian forest: regeneration, scale and sustainable use. *Proceedings of the Royal Society of Edinburgh B*. 104: 75-176.
- IUCN. 2001. IUCN Red List Categories: Version 3.1. Prepared by the IUCN Species Survival Commission. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, U.K.
- IUCN. 2012. IUCN Red List Categories and Criteria: Version 3.1. Second edition. Gland, Switzerland and Cambridge, U.K.: IUCN. iv + 32pp.
- Jennings, S., Nussbaum, R. Judd N., Evans T. et al. 2003a. The High Conservation Value Forest Toolkit. *PROFOREST*, Oxford. 27 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-1-final.pdf>.
- Jennings, S., Nussbaum, R. Judd N., Evans T. et al. 2003c. Part 3 Identifying and managing High Conservation Values Forests: a guide for forest managers. *PROFOREST*, Oxford. 62 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-3.pdf>.
- Mbolo, M. & Mimbimi, E.P., 2008. Toolkit of HCV process for small and low intensity managed forests in Cameroon, Case of community forests. From participants of the January 30-31, 2008 workshop on activity: 2.3. National workshop to validate criteria developed for identification and monitoring of HCV.
- Nature+. 2008. Résumé du document d'évaluation de la présence de Forêts de Haute Valeur pour la Conservation (FHVC) dans les UFA exploitées par la société PALLISCO et ses partenaires.
- Onana, J.-M. & Cheek, M. 2011. Red Data Book of the flowering plants of Cameroon: IUCN Global Assessments. Kew Publishing. Royal Botanic Gardens, Kew.
- Onana, J.M. 2013. Synopsis des espèces végétales vasculaires endémiques et rares du Cameroun. In: Onana (ed.) Flore du Cameroun 40. Ministère de Recherche Scientifique et Technique. Yaoundé, Cameroun.

Pollard, B.J. (in prep.). Red Data Book of the flowering plants of Gabon: IUCN Global Assessments.

Pollard, B.J. 2011. *Orchidaceae*. In: Onana, J.M. & Cheek, M. Red Data Book of the flowering plants of Cameroon: IUCN Global Assessments. Kew Publishing. Royal Botanic Gardens, Kew: 383-421.

PROFOREST. 2013. National Interpretation of HCV definitions. Presentation made in Rio de Janeiro, 25<sup>th</sup> – 27<sup>th</sup> June 2013. The PROFOREST initiative. [www.proforestinitiative.org](http://www.proforestinitiative.org).

Rayden, T. 2008. Assessment, management and monitoring of High Conservation Value Forest: A practical guide for forest managers. *PROFOREST*, Oxford. 30 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/hcvf%20-%20practical%20guide%20for%20forest%20managers.pdf>.

Rayden, T. 2011. Managing and monitoring wildlife HCVs in Congo Basin. WCS. Unpublished presentation.

Rayden, T. 2012. Defining HCV Thresholds in Gabon: Year #1 report. An Interim report on activities & initial results WCS, MBG and WWF. Africa Biodiversity Collaborative Group.

Stewart, C. & Rayden, T. 2008. Une interprétation Nationale des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation pour le Gabon. Proforest, UK.

Tchouto, P., Saigne, M. & Fobane, J.L. 2010. Rapport d'inventaire des produits forestiers non ligneux et des plantes à haute valeur de conservation dans l'UFA 11 001. Transformation Reef Cameroun, Douala, Cameroun.

Tsabong Ribouem, R.M.C. 2011. Evaluation de l'efficacité de gestion des forêts à haute valeur de conservation: cas de l'UFA 11 001 à Okoroba, Sud-Ouest Cameroun. Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Department de Foresterie, Université de Dschang, Cameroun.

Tsabong, Ribouem, R.M.C. & Tchokomeni, A. 2010. Les Forêts à Haute Valeur de Conservation au sein de l'UFA 11 001. Version 3. Transformation Reef Cameroun, Douala, Cameroun.

## 4 BIBLIOGRAPHIE

### 4.1 Introduction

Brown, E., Dudley, N., Lindhe, A., Muhtaman, D.R., Stewart, C. and Synnott, T. (Eds.). 2013. Common guidance for the identification of High Conservation Values. A good practice guide for identifying HCVs across different ecosystems and production systems. *HCV Resource Network*. <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/cg-for-hcv-identification.pdf>

Cooney, R. 2004. The Precautionary Principle in Biodiversity Conservation and Natural Resource Management. An issues paper for policy-makers, researchers and practitioners. IUCN Policy and Global Change Series No. 2. *IUCN*, Gland and Cambridge. 51 pp.

Deschères, P., 2012. Elaboration d'une Feuille de Route pour le développement d'un guide d'interprétation des 6 types (F) HVC et la révision de la boîte à outil de PROFOREST pour la région du bassin du Congo et leur déclinaison sur les 5 pays (RC, Gabon, Cameroun, RCA, RDC). Présentation à la table-ronde PPECF avec les acteurs du secteur forestier. 18-19 octobre 2012, Douala.

FSC. 2012a. FSC-STD-01-001 V5-0 EN. FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship. *FSC*, Bonn. 37 pp.

FSC. 2012b. FSC-STD-CB-01-2012-EN Congo Basin Regional Standard EN. Forest Stewardship Standard for the Congo Basin Region. *FSC*, Bonn. 204 pp.

Jenkins, A., Rosoman, G., and Rodrigues, J., 2008. Holding the line with FSC. Recommendations and progress to date on Certification Body and FSC performance following a critical analysis of a range of 'controversial' certificates. *Greenpeace International*, Amsterdam. 54 pp.

Jennings, S., Nussbaum, R. Judd N., Evans T. et al. 2003a. The High Conservation Value Forest Toolkit. *PROFOREST*, Oxford. 27 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-1-final.pdf>.

Jennings, S., Nussbaum, R. Judd N., Evans T. et al. 2003b. Defining High Conservation Values at the national level: a practical guide. Part 2, HCV Global Toolkit. *PROFOREST*, Oxford. 72 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-2-final.pdf>.

Jennings, S., Nussbaum, R. Judd N., Evans T. et al. 2003c. Part 3 Identifying and managing High Conservation Values Forests: a guide for forest managers. *PROFOREST*, Oxford. 62 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits/hcvf-toolkit-part-3.pdf>.

Prabhu, R., Colfer, C.J.P. et Dudley R.G. 1999. Guidelines for developing, testing and selecting criteria and indicators for sustainable Forest management. The Criteria & Indicators Toolbox Series, number 1. *CIFOR*, Jakarta. 186 pp.

Rayden, T. 2008. Assessment, management and monitoring of High Conservation Value Forest: A practical guide for forest managers. *PROFOREST*, Oxford. 30 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/hcvf%20-%20practical%20guide%20for%20forest%20managers.pdf>.

Rietbergen-McCracken, J. 2007. Forêts à Haute Valeur pour la Conservation. Le concept en théorie et en pratique. *WWF International*, Gland. 26 pp.

Stewart, C., George, P., Rayden T., Ruth Nussbaum, R. et al. 2008. Good practice guidelines for High Conservation Value assessments: A practical guide for practitioners and auditors. *PROFOREST*, Oxford. 32 pp. <http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/HCV%20good%20practice%20-%20guidance%20for%20practitioners.pdf>.

## 4.2 Rapports d'études HVC dans les concessions

Anonyme, 2008. Protocole de conservation. Forêts à Haute Valeur pour la Conservation FHVC. UFA 09021 et 09024. Version 3. *Wijma*, Douala. 45 pp.

Anonyme, 2010. Identification des HVC sur le site de Mbang. UFA 10.038, 10.054, 10.056. *SFID*. 49 pp.

Anonyme, 2010. Identification et gestion des forêts à Haute valeurs pour la Conservation dans les concessions de la CIB. UFA Pokola, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka, République du Congo. Version 5. 58 pp.

Anonyme, 2012. Monitoring des Forêts de Hautes Valeurs de Conservation (FHVC) de l'UFA Ngombé. Année 2012. *IFO*. 7 pp.

Anonyme, 2013. Identification et Plan de gestion des Hautes Valeur de Conservation des concessions de SIFORCO. SSA Bolobo (Concession forestière no. 40/11) et SSA Yakata-Hembé-Mombongo (Garanties d'approvisionnement 01/98, Hembé ; 02/98, Yakata ; 03/98, Mombongo). 34 pp.

Anonyme, 2013. Projet de révision d'aménagement forestier de l'UFA 11-005. Note technique. Identification et gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation sur l'UFA 11-005. Septembre 2013. *CAFECO-Forest Resources Management*. 26 pp.

Anonyme, 2013. Recommendations on HCV management. Recommandations pour la CIB sur la gestion des HCVs dans les UFAs de Kabo, Pokola et Loundoungou Toukoulaka. *WCS PROGEPP*. 8 pp.

Anonyme, 2013. UFA Ngombé. Identification et gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation. *IFO*. 58 pp.

Burton, C., Federspiel M. et Doucet, J.L., 2012. Stratégie de suivi des indicateurs des Forêts à Hautes Valeur de Conservation (FHVC) et bilan entre 2010 et 2012. Groupe Rougier - SFID - Site de Mbang. UFA 10.038-10.054-10.056. *SFID-Nature+-ULg*. 53 pp.

Cellule Aménagement CIB, 2013. Synthèse du suivi-évaluation des indicateurs des mesures de gestion des FHVC sur les concessions de la CIB (indicateur EFIR, social, gestion des produits dangereux) (UFA Pokola, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka). CIB. 30 pp. (+ annexe 1 : tableau des indicateurs de gestion HVC 1).

Ekodeck, E. 2011. Perception et application du concept de forêts à haute valeur de conservation par les populations riveraines aux UFA 10026 et 10051 du groupe ALPI, Mindourou, Cameroun. *Université de Dschang*. 53 pp.

Philippart, J., Federspiel, M. et Doucet, J.L., 2012. Evaluation de la présence de Forêts à Haute valeur de Conservation dans la concession forestière de SCIEB selon le concept défini par le principe du Forest Stewardship Council. UFA 09.025. *Nature+-SCIEB*. 54 pp.

Semereab, E., Philippart, J. et Doucet, J.L., 2010. Evaluation de la présence de Forêts à Haute valeur pour la Conservation dans la concession forestière attribuée à GAU Services (Cameroun) selon le concept défini par le principe du Forest Stewardship Council. UFA 09.022. *Wijma Douala-Nature+*. 57 pp.

Tatio Sah, O. 2010. Evaluation de la présence de forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC) & stratégie de gestion et de suivi des attributs retenus. Unité Forestière d'Aménagement 10 053 du groupe ALPI, Mindourou, Cameroun. Draft préliminaire. *ALPICAM-CIEFE*. 40 pp.

Tsabong Ribouem, R., 2011. Evaluation de l'efficacité de gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation : cas de l'UFA 11 001 à Okoroba, Sud-Ouest Cameroun. Mémoire. *Université de Dschang*. 129 pp.

Tsabong, R. et Tchokomeni, A., 2010. Les Forêts à Haute Valeur de Conservation au sein de l'UFA 11 001. Version 3. *TCR*. 48 pp. (version 2 également disponible).

### **4.3 Rapports d'audits**

ASI, 2006. ASI Surveillance Forest Management Audit of Eurocertifor-BVQI. Forest Management Audit to Wijma Douala (EUR-FM/COC-051201) in Cameroon. Date of audit: June 19 to 23, 2006. (Public summary).

ASI, 2012. ASI compliance audits in Congo Basin, Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé (SFIL) - GDC (SW-FM/COC-004622). Report Id: AR-1180. ASI-REP-54-SW-2011-CAMEROON (SFIL).doc.

Bureau Veritas, 2008. Rapport public de certification, Certification de gestion forestière, CEB Precious Woods, CFAD CEB Precious Woods. Document Ref. : PR081103A version 1.0.

Bureau Veritas, 2009. Rapport public de certification. Certification de gestion forestière, PALLISCO et partenaires, UFAs 10 030 - 10 031 - 10 039 - 10 041 - 10 042 - 10 044. Document réf. : PR090808A version 2.2.

Bureau Veritas, 2010. Rapport public de certification, Certification de gestion forestière, CAFECO SA. Document réf. : PR100501A version 1.1.

Bureau Veritas, 2012. Rapport public de certification. Certification de gestion forestière, Groupe WIJMA Cameroun, UFA 09-021 et UFA 09-024 (Wijma Cameroun SA), UFA 09-022 (CFK), UFA 09 025 (SCIEB). Document réf. : PR120308CM version 2.0.

Rapport public de certification. Certification de gestion forestière, CAFECO SA. Document réf. : PR100501A version 1.1.

SGS, 2005. Rapport sur la certification de l'aménagement forestier. Congolaise Industrielle des Bois. SGS-FM/COC-004705.

SGS, 2008. Gestion forestière – Rapport de certification. Industrie Forestière de Ouesso. SGS-FM/COC-005921. Audit de Surveillance.

### **4.4 Rapports d'ateliers**

COMIFAC et GIZ, 2010. Atelier international sur le thème « gouvernance forestière et standards pour une gestion durable » 29 Septembre au 1er Octobre 2010, Kinshasa, RDC.

Deschères, P., 2012. Elaboration d'une Feuille de Route pour le développement d'un guide d'interprétation des 6 types (F) HVC et la révision de la boîte à outil de PROFOREST pour la région du bassin du Congo et leur déclinaison sur les 5 pays (RC, Gabon, Cameroun, RCA, RDC). Présentation à la table-ronde PPECF avec les acteurs du secteur forestier. 18-19 octobre 2012, Douala.

Mbolo, M. et Mimbimi, E.P., 2008. Toolkit of HCV process for small and low intensity managed forests in Cameroon, Case of community forests. From participants of the January 30-31, 2008 workshop on activity: 2.3. National workshop to validate criteria developed for identification and monitoring of HCV.

PPECF, 2012. Rapport de la table-ronde avec les acteurs du secteur forestier. Douala, 18-19/10/12.

Stewart C. et Rayden T., 2008. Une Interprétation Nationale des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation pour le Gabon. *PROFOREST and WWF*.

Synnott, T., 2011. FSC High Conservation Value Workshop, Bonn, 24-26 January 2011. Summary report on workshop and results.

WWF, 2012. Forêts de Haute Valeur pour la Conservation en RDC. Résultats de l'atelier d'interprétation nationale des critères HVC, Kinshasa.

ZSL et FPP, 2013. Workshop Report – ZSL/FPP HCV 5&6 Workshop. Yaoundé, 15-17th September 2013, Yaoundé.

#### **4.5 Projets divers autour de HVC**

Anonyme, 2012. Document Descriptif du Project (PDD) pour validation par « Alliance du Climat, de la Communauté et de la Biodiversité (CCBA) ». *JADORA LLC-SAFBOIS SPRL*. 108 pp.

Colchester, M. and Chao, S., 2013. Monitoring protocol for High Conservation Values 5 and 5. With guidelines on best practises in community engagement. *FPP-ZSL*. 51 pp.

Hardcastle, J. and Mazzocchetti F. 2013. Effective area-based biodiversity conservation strategies for the delivery of the CBD Strategic Plan, 2020 - Improving the contribution of tropical forest concessions to biodiversity conservation in central Africa. Phase 1-2014. Project Proposal to AFD. *UICN*. 7 pp.

Morgan, D., Sanz, C., Greer, D., Rayden, T., Maisels, F. & Williamson, E.A. 2013. Great Apes and FSC: Implementing “Ape Friendly” Practices in Central Africa’s Logging Concessions. *IUCN/SSC Primate Specialist Group*. Gland. 36 pp.

Njumboket, I. et Perodeau, B., 2013. Contrat de financement du Programme de Conservation de la Biodiversité et de Gestion durable des Forêts. Composante 4 du PBF/Certification Forestière. Rapport final de projet. Février 2010 à janvier 2013. *PBF/WWF-Coopération RDC/RFA-MECNT-ICCN*. 100 pp.

Rayden, T., 2012. Defining HCV thresholds in Gabon: Year #1 report. An Interim report on activities & initial results. *WCS-MBG-WWF*. 31 pp.

WCS, T. 2013. Defining HCV Thresholds in Gabon: ABCG B.2 High Conservation Value forest assessment. Interim progress report Year II. *WCS-MBG-WWF-CI*. [22] pp.

#### **4.6 Documents de référence et autres lectures**

Bayer, K., 2010. Assessment of approaches to identify areas with special importance for biodiversity conservation in comparison to the HCV concept. Master’s Thesis. *Technische Universität München*. 214 pp.

Bourland, N., Federspiel, M., Philippart, P. & Doucet, J.-L. Le mythe des forêts intactes. Etat des lieux. Présentation à l’atelier Racewood, Pointe Noire, 29-30 septembre 2011.

Jennings, S. and Jarvie, J. 20???. A sourcebook for landscape analysis of High Conservation Value Forests. Version 1. *PROFOREST*. 50 pp.

Neugarten, R and Savy, C., 2012. A global review of national guidance for High Conservation Value. *Conservation International & Africa Biodiversity Collaborative Group*. Washington, DC. 25 pp.

Rayden, T., Stewart, C. and George, P., date inconnue. Meeting the RSPO certification requirements for the management and monitoring of biodiversity and High Conservation Values. Guidance for smallholder groups and schemes. *PROFOREST-GTZ*. 20 pp.

Robinson, D., George, P., Stewart, C. and Tim Rayden, T., 2009. FSC step-by-step guide. Good practice guide to meeting FSC certification requirements for biodiversity and High Conservation Value Forests in small and low intensity managed forests. *GEF-UNEP-CIFOR-PROFOREST*. Bonn. 55 pp.

Sheil, D., Francis E. Putz and Roderick J. Zagt (Eds.), 2010. Biodiversity conservation in certified forests. EFRN, 51. *Tropenbos International*. Wageningen. 204 pp.

Thies, C., Rosoman, G., Cotter, J., Meaden, S., 2011. Intact forest landscapes. Why it is crucial to protect them from industrial exploitation. Greenpeace Research Laboratories Technical Note no. 5. *Greenpeace International*, Amsterdam. 19 pp.

van Kuijk, M., Putz, J. and Zagt, R., 2009. Effects of forest certification on biodiversity. *Tropenbos International*. Wageningen. 71 pp.



## **5 ANNEXES**

## **ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE (TDR) POUR L'ELABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE HVC CI-APRES « L'ETUDE »**

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### **Pays bénéficiaire**

Pays du bassin du Congo : Cameroun, Congo, RDC, RCA, Gabon.

#### **Pouvoir adjudicateur**

Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » PPECF (COMIFAC/KFW).

#### **Prestataire**

GFA Consulting Group GmbH

#### **Éléments d'information utiles concernant l'Etude**

L'obtention de labels de qualité tels que celui de la certification FSC représente une opportunité à long terme pour les concessions forestières des pays d'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun, RDC, Congo,...). Conscientes des enjeux liés à l'avenir de la ressource, un grand nombre d'entre elles se tournent vers des méthodes responsables d'exploitation. En outre, les concessions sont davantage sensibilisées à l'importance de l'implication dans la gestion des ressources naturelles des autres acteurs de la forêt tels que les populations villageoises ou encore les ONG environnementales.

Dans ce contexte, le concept des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) joue un rôle primordial puisqu'il englobe aussi bien les aspects environnementaux que sociétaux. Il fait en outre l'objet du principe 9 de la certification FSC et requiert dès lors une attention particulière. A l'heure actuelle, plusieurs études ont été effectuées pour l'identification de ces HVC et le suivi de leurs indicateurs de performance.

Dans le but d'une harmonisation globale pour l'identification des HVC et leur monitoring sur le Bassin du Congo, la contribution de nombreux experts sera nécessaire pour définir pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC, à travers une Feuille de Route, objet de l'Etude.

Pour l'heure, il est utile de signaler que de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre dont les plus récentes, appuyées par le Programme, sont :

- l'identification des HVC du massif de Djoum, en partenariat avec Nature+, dans la concession SFID afin d'obtenir le certificat FSC Controlled wood dans les meilleurs délais. Signalons qu'une partie de ses UFA jouxte la Réserve de Faune du Dja, réserve naturelle qui protège une partie des espèces en danger en Afrique Centrale ;
- la préparation d'une identification des HVC, dans la concession SODEFOR en RDC, en partenariat avec la C4CF-FRM ;
- le financement d'un logiciel HVC qui servira, d'une part, lors de la phase de tests de la Feuille de Route HVC et, d'autre part, lors de l'identification, la gestion et le suivi des HVC propres à chaque entreprise.

En effet, ces appuis sont en ligne avec les objectifs globaux du PPECF sur la mise en place de mécanismes techniques et formels propices à la certification et à l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts en renforçant la capacité des entreprises à répondre aux exigences de la norme FSC.

Outre Nature+ ou le bureau Forest Resources Management (FRM) précités, de nombreux acteurs se sont investis dans la thématique HVC. Parmi eux, citons :

- Le FSC International qui a actualisé (draft juin 2012) sa perception des HVC dans le cadre de la certification FSC à travers la rédaction de : « FSC Guidelines for Principle 9 and High Conservation Values » ;
- Le bureau Form International. Cf. le lien url ci-dessous : <http://www.forminternational.nl/prestations/analyse-des-fhvc> ;
- La société CIB au Nord Congo. Cf. le lien url ci-dessous : [http://olamonline.com/wp-content/files\\_mf/1323952262fhvc\\_cib\\_2010.pdf](http://olamonline.com/wp-content/files_mf/1323952262fhvc_cib_2010.pdf) ;
- Le bureau Proforest. Cf. le lien url ci-dessous : <http://www.proforest.net/objects/publications/HCVF/hcvf-toolkit-part-1-final-updated.pdf> ;
- l'ONG WWF. Cf le lien url ci-dessous : <http://wwf.panda.org/?194694/Fort--haute-valeur-de-conservation> ;
- Le HCV resource network. Cf. le lien url ci-dessous : <http://www.hcvnetwork.org/resources/global-hcv-toolkits> ;
- le Forest Peoples Programme (FPP):<http://www.forestpeoples.org/fr>.

La littérature disponible montre à l'évidence que le concept HVC a été largement pris en compte pour l'aménagement de grands territoires ou concessions privées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Par contre, l'Afrique et le bassin du Congo en particulier, sont très en retard dans l'application de ce concept qui par ailleurs devient une véritable urgence au vu des conditions suspensives du nouveau référentiel FSC sous-régional pour le bassin du Congo qui mentionne clairement l'importance des HVC, dans sa condition n° 3 :

- Condition1: Streamlining the regional standard at country level with the approved FLEGT Legality Grids for each country, by the end of June 2012 ;
- Condition2: Field test at national level by the end of 2012 ;
- Condition 3: Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012 ;
- Condition4: Transfer to the new P&C by the end of the International Generic Indicator process in 2013.

## **OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

### **Objectif de l'étude**

Une haute valeur pour la conservation (HVC) est un espace qui représente une ou plusieurs caractéristiques au niveau de la biodiversité, des écosystèmes, de certains éléments naturels essentiels en circonstances critiques ou qui s'avèrent essentielles pour répondre aux besoins des collectivités locales.

Le concept met l'accent sur les valeurs environnementales, sociales ou culturelles qui confèrent à une forêt donnée une importance exceptionnelle. Le principe vise la gestion de ces forêts afin de conserver, voir accroître leur haute valeur pour justifier leur conservation. Conçu dans une optique d'aménagement durable des forêts, le but n'est donc pas d'interdire toutes les formes d'exploitation mais plutôt d'élaborer des plans d'aménagement qui préconisent des méthodes d'exploitation durable, qui contribuent à la conservation en fournissant, par exemple, des corridors pour la faune, etc.

Les activités d'aménagement dans les forêts de haute valeur doivent donc sauvegarder ou améliorer les caractéristiques qui définissent ces forêts et les décisions les concernant doivent être prises dans le contexte du principe de précaution.

L'objectif de l'étude est d'élaborer une Feuille de Route pilotée par un comité scientifique au travers de l'organisation d'ateliers regroupant les parties prenantes. Cette Feuille de Route

doit aboutir, d'ici décembre 2014, à une phase de vérification de terrain dans plusieurs concessions représentatives (écotypes) pour évaluer les procédures proposées et retenues.

Ainsi, une fois la démarche d'identification des HVC réalisée, des modalités d'intervention spécifiques à chacune d'entre elles pourront être établies afin de maintenir et/ou améliorer les valeurs identifiées.

Subséquentement, au bout de la Feuille de Route, un programme de formation et de suivi devra être mis en œuvre afin de valider le maintien des valeurs proprement dites.

La présente étude a donc comme objectif de présenter, sur base d'une revue documentaire, la démarche d'une Feuille de Route détaillée dont les trois étapes essentielles seront : i) de prédéfinir les hautes valeurs de conservation à retenir ; ii) les vérifier par des tests de terrain et iii) intégration des résultats des tests et validation de la boîte à outils d'identification, modes d'interventions, indicateurs de suivi et méthodes de suivi, en conformité avec les exigences participatives des règles du FSC dont le cadre normatif est défini par les FSC Guidelines for Principle 9 and HCV, et plus précisément par la norme FSC-STD-01-001\_V5\_0\_D5\_0\_EN\_Explanatory\_Notes.

Résultats à atteindre par le prestataire

L'étude présentera :

1) un bilan général et synthétique en termes de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'identification, gestion et monitoring des HVC dans le bassin du Congo, sur base de publications scientifiques et autres documents disponibles (rapports de missions, de projets, etc.) et de données « privées » accessibles (bureaux d'études, concessionnaires, etc.), et de la littérature grise qui entoure la thématique FHVC dans le bassin du Congo.

Concrètement, il est attendu que l'Etude fournisse :

- la liste des publications scientifiques et techniques relatives aux HVC (identification, gestion et monitoring) en Afrique Centrale, avec résumés des publications ;
- l'analyse des expériences HVC déjà menées en Afrique Centrale : contexte et acteurs impliqués, méthodes utilisées pour identification, gestion et monitoring, ressources mobilisées, résultats factuels et perceptions par parties prenantes ;
- l'analyse des lacunes des expériences menées au regard des connaissances bibliographiques et méthodologiques d'une part, et du contexte biogéographique et socioculturel du Bassin du Congo d'autre part ;
- la confrontation des lacunes identifiées ci-dessus avec les projets d'interventions recensés auprès des forestiers et/ou opérateurs techniques interrogés dans le Bassin du Congo. Ceci doit également inclure l'analyse des DACs (demandes d'actions correctives) liées à la thématique HVC dans les rapports d'audits.

2) les items d'une Feuille de Route détaillée comprenant :

Pour la première étape « Prédéfinition des types d'hautes valeurs de conservation à retenir et leurs seuils ».

L'étude devra produire :

- a. une liste hiérarchisée des différentes parties prenantes, par pays, impliquées dans l'identification, la gestion et le monitoring des HVC ;
- b. les termes de référence (TdR) d'une analyse approfondie des expériences antérieures qui, par pays, doivent pouvoir :
  - démontrer les forces et les faiblesses des outils et approches existants ;
  - proposer des définitions de HVC qui ne portent pas à confusion et préciser les seuils/améliorer les définitions pour celles où ça pose problème. La question technique principale est ici d'identifier les attributs qui devraient conduire à

classer une forêt/zone comme HVC (et par conséquent, lui attribuer une plus grande priorité de gestion). Les questions clés de ces TdR sont certainement :

- quelles sont les espèces/entités culturelles à considérer comme étant une haute valeur de conservation?
- où se trouvent ces espèces/entités culturelles ? Doivent-elles être prises séparément ou en groupes / zone? Peuvent-elles être cartographiées de manière fiable ?
- quand est-ce que la présence de ces espèces / entités culturelles, séparées ou en communautés, constitue une HVC ? Taille minimale, zone tampon ?

Pour y répondre, les TdR devraient proposer la constitution de quatre groupes techniques thématiques (animaux/plantes, eau et services environnementaux, valeurs sociales et culturelles) et une Feuille de Route pour chacun d'eux comprenant au moins deux jalons :

Jalon 1:

- Identifier les données, les cartes et les ressources qui peuvent être générées et/ou utilisées ;
- compléter et compiler ces données ;
- définir et expliquer les seuils choisis lors de la combinaison de ces jeux de données ;
- partager les conclusions via des ateliers (atelier de prévalidation) avec les parties prenantes.

Jalon 2:

Pour les zones retenues comme HVC en raison de la présence d'une ou plusieurs valeurs, il faudrait que les TdR demandent de définir les modes d'utilisations des terres qui seraient compatibles avec le maintien de cette valeur, accompagnées d'indicateurs de suivi réalistes<sup>14</sup> (c'est à dire financièrement supportables).

- valider les seuils<sup>15</sup> théoriques et définitions par un atelier (chaque pays) dont les participants sont ceux de la liste à identifier plus haut. Les TdR doivent aboutir à des modèles de fiches d'identification par type et sous-type de HVC. Les fiches de chaque sous-type devront mentionner une série d'indicateurs de suivi (monitoring) de telle manière à ce qu'il y a toujours au moins un indicateur de qualité pour chaque cas de figure possible. Tous les seuils théoriques, même fondé sur des données bibliographiques fiables sont a priori des hypothèses qui se doivent d'être testées.
- aboutir sur un modèle de «fiche indicative « tests » HVC» concerté entre concessionnaires forestiers et opérateurs techniques, dans la perspective de pouvoir tester sur le terrain, en étape 2 (voir supra), des échantillons représentatifs de toutes les catégories d'HVC en liaison avec :
  - les principaux biomes et ensembles socio-culturels ;

---

<sup>14</sup> Le choix des grands mammifères comme indicateurs semble très robuste pour de nombreuses raisons liées au fait que les HVC visent les valeurs les plus critiques : i) dans le domaine biodiversité, ces valeurs critiques sont généralement décrites par les espèces menacées, au sens de l'UICN (VU, EN ou CR), parmi lesquelles figurent beaucoup de grands mammifères (mais peu de petits) ; ii) les grands mammifères ont une vulnérabilité très critique face à la chasse du fait de leur faible taux de reproduction en comparaison des petits mammifères (rongeurs, petits carnivores, chauve-souris) et même en comparaison des mammifères moyens ; iii) les grands mammifères forestiers ont un rôle critique de "disperseurs" de graines.

<sup>15</sup> Les seuils sont potentiellement différents d'un pays à l'autre. L'étude aura pour tâche ; i) de structurer l'approche afin que son format soit identique ; ii) identifier les personnes/institutions les plus appropriées pour proposer et justifier/expliciter des seuils.

- les contextes nationaux ;
- les stades d'opération (identification, gestion, monitoring).

Pour réaliser le travail en première étape, l'étude doit identifier les parties prenantes par pays et proposer un draft de TdR spécifique à chaque pays accompagné d'un budget correspondant où une attention particulière sera apportée par le Prestataire sur les questions d'accessibilité des données nécessaires à chaque test pressenti et à l'adéquation entre consortiums techniques et besoins exprimés par les concessionnaires.

(Le résultat attendu du Prestataire est un modèle de «matrice des tests terrains HVC pressenties» en fonction des critères listés ci-dessus, associée à autant de fiches indicatives d'interventions (tests terrains) budgétées à co-développer avec les concessionnaires et les partenaires techniques. Sur ce point, le Prestataire fournira en annexe de l'étude, des attestations d'engagement motivées des concessionnaires ainsi que des partenaires techniques identifiés, sans en donner les détails opérationnels.)

- c. l'identification des personnes ressources pour former une Task force « HVC » par pays capable d'assurer le pilotage de la Feuille de Route HVC, en s'inspirant probablement de la gouvernance des systèmes de certification où sont représentés de façon équi-réparties, quatre principales forces d'intérêts suivantes :
  - organisations ayant un intérêt commercial pour les produits forestier (employés, industrie, associations industrielles et de commerce, détaillants et commerçants, associations de consommateurs, entreprises de consultants) ;
  - mouvements et groupes sociaux qui ont un intérêt actif pour les questions de gestion durable des forêts ;
  - groupes et organisations autochtones qui ont un intérêt actif pour les questions de gestion durable des forêts ;
  - organismes à but non lucratif ayant démontré un engagement envers une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.
- d. élaborer des TdR et un budget pour les Task forces afin qu'elle traduise les « FSC Guidelines for Principle 9 and HCV » en outils de mise en œuvre pour les approches recommandées. Ainsi, la Task force proposera/planifiera des activités pour mettre à jour les outils et approches par domaine de compétence ;
- e. préparer les TdR des ateliers nationaux (et éventuellement régionaux) de restitution et un draft de TdR pour la planification des tests de terrain pilotés par la Task force.

Le Prestataire préparera les termes de références et la liste des participants (les entreprises forestières engagées dans la certification FSC devront être nécessairement invitées) d'ateliers, à l'échelle nationale et sous-régionale, de restitution et de planification des tests de terrain. Pour mémoire, ces ateliers visent à :

- confronter l'analyse documentaire des lacunes et des besoins établie par le Prestataire avec les propositions de tests de terrain à mettre en œuvre conjointement par les concessionnaires et leurs partenaires techniques, de sorte que puissent être finalisés des tests pertinent, en Etape 2 de la Feuille de Route ;
- éviter les doublons et a contrario favoriser les synergies régionales. Ainsi, des fiches indicatives d'interventions pourront être annulées, restructurées ou connectées entre elles ;
- former des associations (tests terrains) en agrégats par pays où un leader sera probablement choisi comme bénéficiaire de l'appui financier des bailleurs de la Feuille de Route, à charge pour le leader de répartir le financement à l'intérieur de son groupe national et de veiller à son bon emploi ;

- solliciter d'autres bailleurs de fonds que ceux engagés initialement, de rejoindre le financement de la Feuille de Route et de vérifier que les prochaines étapes de la Feuille de Route sont financées.

#### Pour la deuxième étape : vérifier les HVC par des tests de terrain

Pour rappel, cette étape de 18 à 24 mois, sera dévolue à l'élaboration d'une boîte à outil par zone éco-géographique nationale comprenant des méthodes robustes et fiables sur l'identification, la gestion et le monitoring des FHVC recensées.

En fin d'étape, il est également attendu de décliner chaque boîte à outil dans une version simplifiée, utilisable sur base d'indicateurs proxy et indicateurs parapluies, à l'attention des entreprises forestières<sup>16</sup> ou d'autres acteurs de la gestion durable aux moyens financiers limités (notamment les populations autochtones à travers leurs comités représentatifs). Ce travail pourra être spécifiquement financé par le Programme d'appui à l'exploitation certifiée des forêts et notamment à travers le logiciel HVC de Nature+ en cours d'élaboration.

Durant cette phase, une veille scientifique (sciences environnementale et humaines) sera maintenue pour chaque zone agro-écologique afin de permettre à chaque test de terrain en cours de recueillir un avis contradictoire d'experts à une question ou difficulté rencontrée par les tests de terrain.

Pour cette deuxième étape, il est attendu du Prestataire de donner les lignes directrices sur lesquelles la Task force pourra s'appuyer afin d'assurer efficacement :

- le secrétariat opérationnel des tests et faciliter la communication entre les experts de chaque groupe de travail au niveau national mais aussi au niveau régional ;
- la veille scientifique, assurant ainsi un contrôle permanent de l'exécution des tests, dans le but de garantir une cohérence des résultats en ligne avec la stratégie d'identification et de gestion des HVC discutée lors de l'atelier de planification ;
- le suivi-évaluation des tests en cours et d'assurer par une flow chart opérationnelles leur bonne progression jusqu'à leur validation et leur mise à disposition sous forme de boîtes à outils.

Pour la troisième étape : intégration des résultats des tests et validation de la boîte à outils d'identification, modes d'interventions, indicateurs de suivi et méthodes de suivi en conformité avec les exigences participatives des règles du FSC dont le cadre normatif est défini par les FSC Guidelines for Principle 9 and HCV et plus précisément par la norme FSC-STD-01-001\_V5\_0\_D5\_0\_EN\_Explanatory\_Notes.

Tout comme pour la deuxième phase, Il est attendu du Prestataire de donner les lignes directrices sur lesquelles la Task force pourra s'appuyer afin d'assurer efficacement, sur base de TdR et d'une liste de participants (dont une représentation de FSC Bonn), des ateliers nationaux (et régionaux) doivent être organisés, dont les résultats attendus sont :

- la typologie, à l'échelle nationale, des HVC dans des présentations indiquant des seuils pour chaque indicateur et soulignant leur importance et leur distribution (tableau de valeurs, cartes, etc.) ;

---

<sup>16</sup> Au niveau des tests, la feuille de route HVC doit inclure un travail dans les concessions déjà certifiées, se basant principalement sur les données existantes (qui ont servi à réaliser la première identification HVC) mais de les réactualiser en appliquant les nouveaux critères prévalidés lors des ateliers. Ceci devrait permettre d'identifier des problèmes pratiques de méthode d'identification, de seuils, de coûts, de fiabilité, etc., et éventuellement aboutir à des propositions d'amélioration des critères/seuils. Il est cependant probable que pas tous les cas de figure HVC soient disponibles dans les concessions certifiées et il faudrait prévoir également des tests dans d'autres concessions non certifiées pour vérifier la solidité des critères.

- la présentation (efficacité, efficience, robustesse, etc.) des boîtes à outils et leur version simplifiée respective ;
- les boîtes à outils sont validées par la Task force et le collège d'experts qui a assuré la veille scientifique de la deuxième étape. Ainsi, des seuils de décision pour chaque type HVC<sup>17</sup> seront définis à minima au niveau national (et régional) (principe de précaution) ;
- le cahier des charges d'un travail cartographique est établi qui prend en compte la typologie et la distribution des HVC identifiées et leurs compilations au niveau régional<sup>18</sup> ;
- le reporting des ateliers nationaux (et régionaux) sont assurés et leur diffusion a permis leur validation notamment par des organismes de gestion des informations environnementales forestières (tels que l'OFAC) et des organismes ou experts d'ingénierie de formation, afin de travailler sur d'éventuelles perspectives de prolongement de la Feuille de Route HVC.

Au final, le Prestataire doit veiller dans sa déclinaison de la Feuille de Route, à la jalonner par des résultats intermédiaires qui conditionnent, suivant un cadre logique, la mise en œuvre de chaque tâche et sous-tâche. La première étape doit être accompagnée d'une estimation budgétaire détaillée et le rôle et les responsabilités de chaque acteur doivent être clairement identifiées.

## **GESTION DE L'ETUDE**

Le Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPECF (COMIFAC/KFW) sera chargé du suivi de l'étude en collaboration avec le siège de GFA Consulting Group à Hamburg.

## **LOGISTIQUE ET CALENDRIER**

### **Lieu de l'Etude**

La base opérationnelle de l'Etude sera Yaoundé (Cameroun), d'où le Prestataire devra organiser ses rencontres et réunions dans les quatre autres pays concernés par l'étude.

### **Date de début et période mise en œuvre**

La date prévue pour le début de l'Etude est fixée au <date>, pour une durée de mise en œuvre jusqu'au rapport final de 3 mois à partir de cette date.

## **BESOINS**

### **Ressources humaines**

Deux experts seniors pour un total de 105 jours de prestation (45 jours pour le Chef de Mission, 30 jours pour l'expert n° 2 et 3).

L'équipe du Prestataire comprendra :

Expert principal n° 1 (consultant international, chef de mission)

- titulaire d'un diplôme de sociologie, anthropologie, sciences humaines ou équivalent ;
- avoir une pratique professionnelle minimale de 15 ans dans le secteur de la consultance. En particulier, il devra justifier de travaux similaires aux présents TdR ;

---

<sup>17</sup> A noter que les HVC "biodiversité" reposent essentiellement sur les espèces (animales mais aussi végétales) des listes rouges de UICN qui sont déjà difficiles à garantir scientifiquement au niveau national, elles le seront encore davantage au niveau sous-régional.

<sup>18</sup> Pour y parvenir, il est nécessaire non seulement de vérifier les données déjà disponibles, mais plus encore d'en acquérir dans de nouvelles concessions pour élargir l'échantillonnage au niveau infra-national puis national.



- posséder une expérience opérationnelle de la thématique HVC sur le plan social et droits des peuples autochtones (HVC 5 et 6).

Expert principal n° 2 (consultant international)

- titulaire d'un diplôme de biologie, sciences environnementale, ou équivalent ;
- avoir une pratique professionnelle minimale de 15 ans dans le secteur de la consultance. En particulier, il devra justifier de travaux similaires aux présents TdR ;
- posséder une expérience opérationnelle de la thématique HVC sur le plan environnemental, composante flore (HVC 1 à 4)

Expert principal n° 3 (consultant international)

- titulaire d'un diplôme de biologie, sciences environnementale, ou équivalent ;
- avoir une pratique professionnelle minimale de 15 ans dans le secteur de la consultance. En particulier, il devra justifier de travaux similaires aux présents TdR ;
- posséder une expérience opérationnelle de la thématique HVC sur le plan environnemental, composante faune (HVC 1 à 4)

## RAPPORTS

### Rapports obligatoires

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire	Analyse de la situation existante et plan de travail de l'Etude.	Au plus tard 1 semaine après le début de la mission.
Rapport provisoire	Ce rapport contiendra les items énoncés aux TdR et des recommandations pour la mise en œuvre de la Feuille de Route.	Au plus tard un mois suivant la date de fin de mission.
Rapport d'activités final	Idem	Endéans le mois de la réception des commentaires du gestionnaire de l'Etude

### Présentation et approbation des rapports

Le rapport sera transmis en huit (8) exemplaires au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat accompagnés d'une version électronique sous-format Word Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet identifié dans les TdR.

## **ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE PRESENTATION DE LA MISSION (YAOUNDE, 17 OCTOBRE 2013)**

### **Présents :**

CALAQUE, Romain (WCS)  
POLLARD, Benedict ((Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)  
TOH, Clement (ZSL)  
LORENT, Romain (PPEFC)  
WALEZAN, Michel (ONF)  
BUHLER, Arthur (ONFi)  
ABOUBAKAR, Mefire (ALPICAM)  
ABE, Pierre (COPAL)  
ALLO, Patrice (ALPICAM)  
MARECHAL, Corinne (GFA Consulting)  
HAKIZUMUWAMI (PROFOREST)  
NKUINTCHUA Téodyl (GFA Consulting)  
ONANA, Jean-Michel (Herbier national)  
NGOA, Elie Olivier (PPECF)  
ZAPFACK, Louis (UY I)

Romain Lorent présente le contexte de la mission, puis invite à un tour de table.

Corinne fait une présentation de la mission, des activités prévues, des premières conclusions de l'analyse des expériences HVC dans les concessions forestières et du schéma d'organisation/implémentation de la Feuille de Route.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

D'emblée, on relève la nécessité d'éclaircir la terminologie employée sur le terrain.

On remarque que ce n'est pas à la mission de fournir un glossaire. Plutôt, Romain Calaque suggère de reprendre les définitions qui ne portent pas à discussion (les définitions « officielles » (classes de la Red List par exemple), et de recommander des pistes pour les autres.

Par mail, Pascal Deschères demande qui le fera. La mission ? Les GT ou le comité de supervision de la mise en œuvre de la Feuille de Route ? Corinne répond que c'est la mission, et que notre collègue botaniste est déjà en train de mettre au clair toutes les définitions relatives au statut de conservation de l'UICN.

Sur la proposition de mettre en rapport les lacunes des études HVC avec le contenu du standard FSC ; Romain Calaque recommande d'utiliser le référentiel international plutôt que le référentiel régional (bassin du Congo) amené à être adapté bientôt.

Arthur Buhler apprend qu'un consortium TERE/Nature+/ONFI a élaboré des fiches thématiques pour l'identification des zones d'importance écologiques dans le bassin du Congo (document pas encore sorti, tenter de l'obtenir auprès de Leblanc/ATIBT).

Romain Calaque souligne la nécessité de considérer le travail de définition au niveaux des concessions (tests), national (travail des GT) et régional (intégration des résultats). L'intégration au niveau sous-régional sera concrétisée à travers la production d'une

boite à outils régionale. Ceci dit, des boîtes à outils nationales doivent également être envisagées.

On évoque différentes initiatives HVC dans le BC : atelier PROFOREST « Interprétation nationale des HVC » au Gabon ; réflexion de la ZSL autour des HVC 5 et 6.

D'après Calaque et par rapport à l'atelier au Gabon (et autres initiatives d'interprétation), il ressort (1) qu'on est actuellement confronté à un manque de données de terrain (notamment biodiversité) qui complique la définition des seuils, et (2) les données changent au cours du temps, obligeant à adapter/update les seuils (cet aspect d'updating/révision/mise à jour devra être abordée dans les TdR des GT). Pascal rajoute qu'en plus, il y a la difficulté de vérifier la qualité des données existantes et un manque de volonté de la part des entreprises et Prestataires de Service de partager des données de terrain. Il propose que, comme pour les taux d'accroissement pour le calcul de la possibilité, l'on parte de seuils conservatifs et propose des activités pour la récolte de données additionnelles sur 2 à 5 ans. Un update des seuils pourra se faire par la suite. Selon lui, « mieux vaut avoir un seuil légèrement conservatif que pas de seuil du tout ».

Romain Lorent demande s'il existe au niveau du FSC des guidelines pour aiguiller la mise en œuvre d'une Feuille de Route <> notre travail doit être compatible avec prescriptions du FSC en la matière.

Elie fait référence au travail de FSC Network qui développe(raut ? vérifier) un guide d'interprétation des HVC.

Calaque fait observer la nécessité de prévoir un processus qui permette une bonne cohérence des niveaux, des seuils d'un pays à l'autre (rôle des ateliers régionaux ?). Quid du cas de figure où cette cohérence ne serait pas observée lors des ateliers régionaux ? Faire redescendre la discussion au niveau national pour ensuite remonter au niveau régional ? Quid des règles en la matière ? Importance de la rétroaction.

On discute de la validité/reconnaissance par FSC des résultats issus de la Feuille de Route. L'équipe devra se renseigner sur les mécanismes de validation par le FSC, sur les modalités de sa gouvernance, sur les procédures d'arbitrage. Rôle du FSC bassin du Congo ? D'après Calaque, celui-ci n'a pas le mandat pour assurer la validation.

Lorent évoque la possibilité d'une éventuelle accréditation des GT par FSC. Nous devons creuser auprès de FSC et FSC/BC. Pascal répond qu'en premier lieu, il faudra préciser la constitution et élaborer les TdR des GT, au risque que le FSC ne puisse se prononcer.

Elie propose d'intégrer l'activité de la Feuille de Route aux initiatives HVC avec les autres acteurs qui utilisent le concept (agroindustrie, etc.). Nuancer, selon Calaque, il doit au moins y avoir la possibilité d'établir des passerelles entre les deux.

### **ANNEXE 3 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE MISE AU POINT D'EQUIPE (MINDOUROU 1, 19 OCTOBRE 2013)**

#### **Présents :**

Téodyl NKUINTCHUA (GFA Consulting)

Bénédict POLLARD (Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)

Corinne MARECHAL (GFA Consulting)

Corinne liste les différents documents qu'il faudra produire d'ici la fin de la mission, entre autres les TdR des Groupes de travail (GTs), les TdR des Task force (TFs), les TdR des agrégats (voir infra).

On relève qu'il faut absolument se renseigner sur la procédure de validation FSC dans laquelle doivent s'inscrire les travaux de la Feuille de Route (validation aux niveaux régional et national). Téodyl souligne qu'il s'agira de bien montrer que le travail HVC est spécifique par rapport à tout ce qui a déjà été fait, mais qu'il s'intègre pleinement à la démarche/réflexion FSC.

On revient aux TdR qui devront comprendre (au moins) les éléments suivants :

- Contexte
- Objectifs/missions
- Activités
- Résultats attendus
- Indicateurs de résultats
- Méthodo (y compris planning)
- Budget

Lors de la composition des groupes, il faudra bien négocier la question de la représentativité des acteurs.

Idéalement, l'équipe des Task forces sera réduite au maximum (3 ? avec un responsable d'équipe et un système de rotation par exemple). Pour rappel, les TF organiseront les GT, les agrégats, identifieront et géreront les budgets, organiseront les ateliers de validation des résultats (nationaux et régionaux) et feront le lien/feedback entre les différents niveaux d'organisation (GTs, TFs, veille documentaire).

Il faudra réfléchir à la procédure à mettre en œuvre pour intégrer les résultats des tests dans une boîte à outils. A ce stade, on peut imaginer solliciter à nouveau les GT (qui ne seraient pas dissous au terme du travail de définition critères/indicateurs).

Pour la constitution des GT, TF et agrégats, on peut « se contenter » de proposer des profils. Selon Téodyl, proposer des noms risquerait en effet de compromettre la validation du travail par FSC. Pour les groupes de personnes, rédiger des fiches type « Job description » comprenant :

- Titre
- Contexte
- Description du boulot

- Activités
- Résultats attendus (indicateurs)
- Compétences requises/souhaitée (par exemple : logistique, gestion de projets, recherche, analyse documentaire, etc.)
- Expérience requise/souhaitée
- Publications
- Conditions de contrats (durée, aspects financiers, lieu de travail, hiérarchie, etc.)

Téodyl souligne qu'il faudra qu'on fasse clairement la différence entre les TdR des Groupes de travail par exemple et ceux des personnes à impliquer. Mais comment peut-on faire cette distinction sans multiplier à l'excès des TdR ?

Pour les GT, on sélectionnerait plutôt des profils scientifiques, pour les TF des profils « management » avec une connaissance de HVC et une connaissance de terrain significative dans les pays concernés. Les membres de la veille documentaire seraient des experts dans les disciplines concernées (faune, bota, socio, services environnementaux). Evidemment, les participants aux tests de terrain devraient avoir une expérience de terrain pertinente.

Dans tous les cas, la procédure de sélection doit être blindée.

Benedict demande pourquoi la Guinée Equatoriale n'est pas intégrée au projet. Il suggère que cela peut être pertinent de recommander qu'elle le soit, à un stade ultérieur, pour assurer une couverture complète de la sous-région (mais voir aussi l'intérêt de la Guinée pour ce genre d'exercice).

Pascal commente que la Guinée équatoriale est considérée trop riche (PNB trop élevé) pour être considérée comme pays en développement susceptible de bénéficier d'une aide de l'Allemagne. C'est aussi la raison pour laquelle elle ne fait pas partie des pays PPECF. Si d'autres bailleurs sont intéressés à l'intégrer, il n'y voit pas d'inconvénient.

Téodyl présente un modèle de budget. Selon lui, plus c'est détaillé mieux c'est. Intérêt à détailler au maximum, à inclure toutes les activités potentielles (même les activités qui ne seraient finalement pas réalisées). Par rapport à une recherche de fond, il faudra travailler à une proposition de projet détaillée (activité par activités).

Finalement, on répartit les rédactions des items de la FR de la manière suivante :

- Draft TdR GT : Corinne
- Draft TdR TF : Téo
- « Fiches emploi » Corinne
- Projet de lettre engagement des cics dans les tests : Corinne
- Procédure de validation : Corinne (voir avec Schwartzenberg) et Téo (Marie Mbololo/FSC Cameroun)
- TdR agrégats ; Téodyl
- Draft Veille documentaire : Benedict
- Graphics (TdR, workflow charts, organograms) : Benedict
- Budgets : Téodyl & Benedict

## ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES CONTACTEES DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR LES HVC

<b>Cies Cameroun</b>			
Mefo	CUF	mefo1984@yahoo.fr	
Coates, Gweth	SEFAC	coates@sefac.biz; gwethsamuel@yahoo.fr	
Huet	SFID/Rougier		Identification HVC Mbang_2012 ; Suivi HVC Mbang ; (via Federspiel/Nature+)
Lagoute	PALLISCO	amenagement@pallisco-cifm.com	Réponse pendante
Delion	Wijma (CAFECO, CUF, GAU)	s.delion@wijma-cm.com; APASQUIER@frm-france.com	Identification/gestion UFA 11-005_09 2013 (via Pasquier/FRM) ; UFA 09-025
Bastin	ALPICAM	didier.bastin@alpiwood.com	Evaluation de la présence des forêts à haute valeur pour la conservation ; Perception et application du concept de HVC par les populations riveraines aux UFA 10026 et 10051
Annunziato	SEFAC	annunziato@sefac.biz	Pas de réponse
Moyo Pola	SIM	moyopola@yahoo.fr	Pas de réponse
DG	PLACAM	placam@placam.com	Pas de réponse
MAKANDOP	STBK	stbkat1@yahoo.fr	Pas de réponse
Bounougou Zibi	SFIL	bounougouzibi@yahoo.fr	Pas de réponse
POULIOGLOU Laurent	SCTB	laurent.poulioglou@fokou.com	Pas de réponse
Jean Khoury	EFMK	jkhoury@groupekhoury.net	Pas de réponse
<b>Cies Congo</b>			
Van Loon	IFO/Danzer	Tom_Van_Loon@danzer.ch	Identification à Gombe_07 2013 ; Suivi Ngombé_03 2013
Bescond, Ekani	CIB/Olam	Jd.Bescond@olamnet.com; hugues.ekani@cibpokola.com	Recommandations de Kabo, Pokola et Loundougou Toukoulaka_2012 ; Bilan suivi indicateurs_2012 +1 annexe
Garrigue	SODEFOR		
Fuser	Likouala Timber	alessio@likouala.com; alessio@likouala.com	Pas de rapport HVC (via Bayol/FRM>a envoyé résumé PA)
Devillard	TRABEC	trabec@trabec.com	
Moukilou	Taman Industries, CIBN	moukilout@yahoo.fr	
Barreto	FORALAC	foramak@gmail.com	
Lembele	Asia Congo Industrie	cyplemele@yahoo.fr	
Fouti	SFIB	afriwood_afwin@hotmail.com	Pas encore de PA
Andou	SOFIA	maixandou@yahoo.fr	
Moukilou	CIBN	moukilout@yahoo.f	
Cerbonney	Thanry (+ Gabon)	laurent.cerbonney@vicwoodthanry.com	
Bitar	BPL	gbitarbpl@yahoo.com	
Ikiolo	Congo Deja Wood Industries	ikiolo.sicofor@gmail.com	
<b>Cies RDC</b>			
Mpase	La Forestière du lac	lokolivero@hotmail.com	
Lubala, Ducarme	ENRA	gustavolubala10@yahoo.fr; enrabeni@yahoo.fr	Pas d'engagement certification

Mingas	TRANS-M/COTREFOR	jmingas@gmail.com	Pas de rapport HVC (via Bayol/FRM)
Ngondjiongombe, Baya Kambu	FINFOR	dbsafri@hotmail.fr; info@equatorialforest.com	
Rongavi	ONATRA	rongavidonatien@yahoo.fr	
Ngalamulume	NBK Service	vingala2003@yahoo.fr	
Pirnay	SAFBOIS	pirnayraymond@hotmail.com	Voir DG Youssouf Kambere (mail ?)
Botaka, Zhong Chongjin	SCIBOIS	nellybotaka@yahoo.fr; zhongchongjin@yahoo.fr	Pas encore d'étude HVC, en projet (via Bayol/FRM)
Nsantu Kiangebeni, Kalonji	La Forestière	antomiko@gmail.com	
Brakenier	SEFOCO	sefoco@hotmail.com	
Khanafer	SOEXFORCO	inzo_khanafer@yahoo.com, exotic_wood@live.fr	
Negro	PARCAFRIQUE	direction.parcaf@ic.cd	
Makaya Lezi et autres	SEDAF	pymakaya@hotmail.com, nkanguclaude@yahoo.fr, vangulutete@gmail.com	
Fouad	ITB		
Tavares, Eurico	RIBACONG	rogerio.tavares@ribadao.pt	
Somja	SICOBOIS		Pas d'études HVC
Trindade	SODEFOR	jamt@sodefor.net	Etude en projet avec FRM/financement PPECF
Maia	SOFORMA	soforma@soforma.net	
Aleigre	FARABOLA	forabola_kin@yahoo.fr	
Mambu	APC/TEMVO	edmambu@btinternet.com	
Ndongala Tadi Lewa et autres	Compagnie du Bois	appolinairendongala@yahoo.fr; alain_kl@yahoo.fr; compabois@yahoo.fr	Pas études HVC
Haag	SIFORCO	dieter.haag@siforco.com	Identification/gestion HVC_03 2013 (provisoire ; via Bayol/FRM)
<b>Cies Gabon</b>			
DLH		eric.keveik@tt-dlh-gabon.com	No reply
Febart, Philippart	CBG	julien.philippart@cbgpog.com; guillaumefenart@cbgpog.com	Responded. Guided us to reports on FSC website
Eric Chezeaux	Rougier	chezeaux@groupe-rougier.com	Received document entitled : Gabon Interpretation Nationale HVC_HVCF Gabon_v1 22_04_08
Fenart	CBG	guillaumefenart@cbgpog.com	No reply
Decurtins; Ardillier, Ober, Megard	CEB (Precious Wood)	maurus.decurtins@preciouswoods.com; pascal.ardillier@preciouswoods.com; frederic.ober@preciouswoods.com; olivier.megard@olamnet.com	Address failed
Megard	OLAM	olivier.megard@olamnet.com	Address failed
Li Kun	Sunry Gabon	agneslikun@hotmail.com	No reply
Moi Yee	Bois et Scierie du Gabon (BSG)	meiyee@bsgabon.com	No documentation forthcoming
Sun Yunqiang	Société de Sciage de Moanda	denisun@hotmail.com	No reply
Marc Xu	Sunry-Gabon sa-Safor Industries-Sunly IFL Industries	saforgabon@yahoo.fr	No reply

Maher Rengola Zaouil	POGAB - Plysorol - Leroy Gabon	mzawil@hotmail.com	No reply
Vergnaud	Directeur, SBL -IFL	prvergnaud@sbl-gabon.com; svergnaud@sbl-gabon.com	Address failed
Moumbangou	Société de Sciage de Moanda	pamoumbangou@yahoo.fr	Recommends contact Rougier Gabon, where they buy all their certified timber
<b>Cies RCA</b>			
Bagarella	SCD	banguioffice@gmail.com; vance.bagarella@gmail.com	No reply
Gaden, Nassif	IFB	ifbgaden@hotmail.fr; laurencenassif@yahoo.fr	They are certified by OLB, not FSC. He states that the documents are at Ngotto site, which he does not have access to.
Leborgne	IFB	ifbngo@yahoo.fr & ndikidjeang_dieudon@yahoo.fr	Reply from David Deola. The Ngotto site has been closed down
Ibrahim Fakhoury	SEFCA	brams_if@yahoo.fr & ibrahimfakhoury@hotmail.com	No reply
Méxan Mbitikon	Groupe Sahely – SEFCA	mexan_mbitikon@yahoo.fr	No reply
Stephen Chong	Vicwood – VICA	sylchong@netvigator.com	No reply
Giancarlo Mirani	Vicwood – Thanry Centrafrique	gcmirani@vicwoodthanry.com	Recommended I contact Laurent Cerbonney
Cerbonney	Groupe Vicwood Africa	laurentcerbonney@yahoo.fr	HCV study UFA 10 001234 CFC which he was not permitted to issue
Yvon Kamach	Groupe Kamach-SCAD	yvonkamach@groupekamach.com; massengue16@hotmail.com	Address failed
Alex Banos	Groupe Banos- SCAF	alex.banos@tbclogistics.com	No reply
<b>Consultants/bureaux d'études/ONG</b>			
Rivain	Oréade-Brèches	s.rivain@oreade-breche.fr	Pas d'étude HVC
Essono Ondo ; Protet Judicaël	Brain Forest	esnopl@yahoo.fr essono_ondopj@gmail.com	Addresses failed
Demarquez ; Dirou	TEREA	b.demarquez@terea.net; s.dirou@terea.net	
Gally	PAGEF/FRM	mgally@frm-france.com	
Djomo	CIEFE	ldjomociefe@yahoo.f	
Noiraud	JMN Consultant	jmnoiraud@yahoo.fr	Pas fait études HVC
Tiveau	WWF	DTiveau@wwfcarpo.or	
Perodeau	WWF/PBF	bperodeau@wwfcarpo.org	
Ngodo Melingui	Consultant (Catalogue CBP)	jeanmelingui@yahoo.ff	
Fonkoua	Consultant (Catalogue CBP)	fonkblandco@yahoo.com	Pas d'études HVC
Federspiel	Nature+	m.federspiel@natureplus.be	Projet HVC/SFID pour PPEFC ; logiciel HVC
Bayol	FRM	NBAYOL@frm-france.com	Voir projet des HVC sur 3 concessions de SODEFOR en RDC/PPEFC
Marianne Martinet ; Yene	The Forest Trust	m.martinet@tft-forests.org; g.yene@tft-forests.org	Confirmation of their work on HVCs 5 & 6 but no reports issued
Gretchen Walters	IUCN HQ	ucsagwa@ucl.ac.uk	No current HCV work. About to commence.



Jessica Ganas	ZSL Cameroon	jessica.ganas@zsl.org	Address failed
Ellen Brown	Proforest	ellen@proforest.net and spoke with her by telephone in the UK	Various documents received
Tim Rayden	WCS	trayden@wcs.com	Réponse via Calaque
Tariq Stevart	Botanist	tariq.stevart@mobot.org	Requested HCV documents.
Kath Jeffery	ANPN	jefferykath@gmail.com	Introductions made to Gretchen Walters of IUCN
Erith Ngatchou	Consultant	erithgatchou@yahoo.fr	Erith Ngatchou

**ANNEXE 5 : MESURES DE GESTION DES HAUTES VALEURS DE  
CONSERVATION PROPOSEES DANS LES RAPPORTS CONSULTES (PAR  
COMPAGNIE)**

<b>1.</b>	<b>Concentrations de BD (global)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des dispositions réglementaires (PA, normes, etc.) (TRC)</li> <li>- Techniques EFI (TRC)</li> <li>- Protection des berges (TRC)</li> <li>- Gestion de la faune : mises en conservation, LAB, etc. (TRC)</li> <li>- Gestion des déchets (TRC)</li> <li>- Organisation communautaire/cadre de concertation (TRC)</li> </ul>
<b>1.1.</b>	<b>Aires protégées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer PA, y compris mesures post-opération (fermeture des routes, etc.) (CAFECO)</li> <li>- Mise en conservation (CAFECO, CIB)</li> <li>- Gestion faune (y compris LAB), éventuellement partenariats (CAFECO, CIB, IFO)</li> <li>- Zone tampon proximité PN (CIB, IFO)</li> </ul>
<b>1.2.</b>	<b>Spp. menacées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des normes d'exploitation/aménagement (WIJMA)</li> <li>- Gestion de faune : suivi, contrôle chasse, LAB, sensibilisation, etc. (CAFECO, SFID, WIJMA, CIB, IFO)</li> <li>- Contrôle activités des sociétés autour et dans UFA (IFO)</li> <li>- Techniques EFI (CAFECO, WIJMA, CIB, IFO)</li> <li>- Mise en protection (CAFECO, WIJMA, IFO)</li> <li>- Modalités de prélèvement : nb d'arbres, diamètre, etc. (CAFECO, CIB, IFO)</li> <li>- Plantations (CAFECO, WIJMA)</li> <li>- Protection tiges d'avenir/semenciers ou arbres monumentaux/enrichissement (SFID, WIJMA, CIB, IFO)</li> <li>- Suivi des essences après exploitation/ suivi de la croissance (SFID, WIJMA)</li> <li>- Zones tampons près rivières, clairières (CIB)</li> </ul>
<b>1.3.</b>	<b>Spp. endémiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des normes d'exploitation/aménagement (WIJMA)</li> <li>- Gestion de faune : suivi, contrôle chasse, LAB, sensibilisation, etc. (CAFECO, SFID, WIJMA)</li> <li>- Techniques EFI (WIJMA)</li> <li>- Mise en protection (SFID, WIJMA)</li> <li>- Exclure certaines essences de l'exploitation (CAFECO, WIJMA)</li> <li>- Plantations (CAFECO, WIJMA)</li> <li>- Protection des semenciers/semenciers (SFID, WIJMA)</li> <li>- Suivi des essences après exploitation/suivi de la croissance (SFID, WIJMA)</li> </ul>
<b>1.4</b>	<b>Concentrations saisonnières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de la chasse et LAB (CAFECO, CIB)</li> <li>- Zone tampon autour des rivières, clairières (CAFECO, CIB)</li> <li>- Zones humides en série de protection (CIB)</li> </ul>
<b>2.</b>	<b>Large paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation série de conservation (IFO)</li> <li>- Gestion de la faune (CAFECO, TCR, CIB, IFO)</li> <li>- Maintien couvert forestier (actions exploitation diverses) (CAFECO, TCR, CIB)</li> <li>- Limitation défrichement agricoles (CIB)</li> <li>- Techniques EFI (CAFECO, TCR, IFO)</li> <li>- Programme sylvicole/plantations (TCR)</li> <li>- Protection des zones à forte pente &amp; des berges (TCR)</li> <li>- Protection essences rares (TCR)</li> <li>- Destruction ponts &amp; buses près exploitation (TCR)</li> <li>- Surveillance sites sensibles (IFO)</li> </ul>

<b>3.</b>	<b>Ecosystème menacé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration PG des séries de conservation (IFO)</li> <li>- Gestion de la faune, notamment LAB (IFO)</li> <li>- Mise en conservation/protection (CAFECO, WIJMA)</li> <li>- Techniques EFI (CAFECO)</li> </ul>
<b>4.1.</b>	<b>Bassin versant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des documents stratégiques (PGE, normes, etc.) (TCR)</li> <li>- Délimitation série de conservation, pas d'exploitation série protection (IFO)</li> <li>- Techniques EFI (CAFECO, SFID, TCR, WIJMA, CIB, IFO)</li> <li>- Protection des berges/clairières (zone tampon) (CAFECO, TCR, WIJMA, CIB)</li> <li>- Gestion pollution et déchets (CAFECO, TCR, WIJMA, CIB, IFO)</li> <li>- Dégagement des cours d'eau après exploitation (TCR)</li> <li>- Sensibilisation cibles étrangères alentour (IFO)</li> </ul>
<b>4.2.</b>	<b>Erosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques EFI (CAFECO, SFID, WIJMA, IFO)</li> <li>- Protection des zones pentues (CAFECO, WIJMA)</li> </ul>
<b>4.3.</b>	<b>Feu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des limites avec plantation voisine (IFO)</li> </ul>
<b>5.</b>	<b>Besoins de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des documents stratégiques (PGE, normes, etc.) (TCR)</li> <li>- Procédure « gestion des conflits »/cadre de concertation/organisation communautaire/sensibilisation « exploitation durable » des PFNL ou faune/indemnités (CAFECO, TCR, WIJMA, IFO)</li> <li>- Poursuivre identification (participative) des sites (SFID, CIB)</li> <li>- Maintien certains arbres (SFID, TCR, WIJMA)</li> <li>- Mesures LAB (SFID, TCR, WIJMA, CIB, IFO)</li> <li>- Gestion/conditions de cultures (cacao, café, légumes)</li> </ul>
<b>6.</b>	<b>Importance culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre identification (participative) des sites (TCR, WIJMA, CIB)</li> <li>- Procédure « gestion des conflits » (CAFECO)</li> <li>- Procédures « gestion des sites », y compris info personnel d'exploitation, suivi, indemnités, etc. (TCR, Wijma, IFO)</li> <li>- Identifier/matérialiser limites/limiter accès des sites sacrés, avec population (CAFECO, SFID, TCR)</li> <li>- Installer zone tampon ( ?)</li> <li>- Zone de chasse (CIB)</li> </ul>

## **ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC PALLISCO (MINDOUROU 1, 19 OCTOBRE 2013)**

### **Présents :**

Ezana SEMEREAB (Pallisco)

Téodyl NKUINTCHUA (GFA Consulting)

Bénédict POLLARD (Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)

Corinne MARECHAL (GFA Consulting)

On aborde d'emblée la question des inventaires floristiques et la focalisation sur les essences exploitables. Benedict demande si ces opérations ne peuvent pas être une opportunité pour étudier également les plantes.

Pour commencer, Ezana présente le travail de l'inventaire d'aménagement : les équipes, les relevés d'arbres sur transects linaires, le système de parcelles, la mesure des diamètres, etc. La réalisation de l'inventaire repose sur l'utilisation du logiciel TIAMA (Traitement d'Inventaire Appliqué à la Modélisation des Aménagements) (logiciel standard et légalement obligatoire). Il souligne la difficulté à identifier des botanistes (prospecteurs) compétents (souvent recrutés à l'étranger, ex. Doucet, Gillet/Nature+). Tenir compte également de la superficie des sites. Ceci dit, Benedict voit que la liste des espèces effectivement inventoriées comporte également des essences non exploitées et autres plantes (lianes, etc.), dont certaines menacées (*Crateranthus talbotii* par exemple). Cette base de données « bota » pourrait être exploitée/utilisée dans le cadre HVC (même si des erreurs sont possibles, à évaluer dans le cadre de tests ?). Par ailleurs, noter aussi que si les prospecteurs rencontrent un environnement/habitat particulier, des études complémentaires peuvent être programmées. Autrement, les relevés « bota » autres que les essences exploitées ne sont pas systématiques.

Benedict suggère alors qu'un ou deux botanistes puissent être engagés pour suivre les équipes d'inventaire forestier et recueillir des données sur les herbes, arbustes, lianes et essences non exploitables. Selon lui, cela pourrait être logistiquement simple. Ezana soulève la question de savoir qui devrait les payer et explique que la société d'exploitation forestière ne voit pas l'opération comme relevant de leur responsabilité.

Ezana souligne que les exploitants s'intéressent prioritairement aux ressources sur lesquelles ils peuvent avoir un impact et pour lesquels ils doivent concevoir une gestion (de manière à ne pas avoir d'impact), d'où le choix de leur « attributs » (arbres, grands mammifères, etc.). De nouveau, des observations de terrain intéressantes recueillies lors des inventaires d'aménagement peuvent orienter vers des investigations supplémentaires. Faire autrement (tout prendre en compte) entraînerait une situation difficile à gérer : « les exploitants auraient un rôle de gestionnaires plus que de forestiers ».

Pour revenir à la proposition d'évaluer les autres ressources dans les concessions (les plantes, les autres animaux), Ezana répond que 1) c'est difficile de trouver les compétences, et de les payer, 2) il serait difficile d'évaluer les compétences en interne (quel contrôle sur les résultats ?) et 3) c'est au FSC (ou partenaires) de fournir le soutien pour les actions.

Corinne demande à préciser les différences des mesures relevant du PA et les mesures censées être spécifiques au HVC. Ezana corrige : à travers le plan d'aménagement, les exploitants ont l'obligation légale de s'occuper des aspects sociaux, « bota » et « faune ». Mais les normes pour l'élaboration des plans d'aménagement ne détaillent pas les mesures prendre. Toutes les mesures effectivement prises par l'exploitant sont additionnelles,

relevant de la seule bonne volonté de l'exploitant. Le processus d'inscrire ces mesures dans un cadre de gestion HVC permet d'assurer leur contrôle, notamment par le FSC.

Cependant, Ezana fait remarquer que des mesures trop exigeantes peuvent conduire à des conflits avec l'administration. Tenir compte du contexte « politique », des relations avec l'Administration, des conflits avec les populations, des aspects humains (aspects dont ne se préoccupent pas les ONG internationales/lobbying). Bref, « ne pas faire trop compliqué pour ne pas compliquer ».

Corinne demande des explications sur la manière de définir les indicateurs. Chez Pallisco, tout cela provient d'une réflexion menée en interne (Nature+) à laquelle a été associée la direction. Mais pas de concertation avec les autres acteurs. Plutôt, on a lancé le système sur le terrain et on l'évalue/l'adapte en cours de mise en œuvre, de manière indirecte (à travers l'expérience quotidienne).

Téodyl demande comment on associe la population dans l'identification des HVC 5 et 6. Ezana répond que c'est très difficile. Il prend l'exemple du village Medjoh qui a réclamé avec insistance la protection de leurs tiges de Moabi, au sein de la concession forestière. Quelques années plus tard, non seulement les communautés ont abattu ces tiges illégalement, mais en plus, elles ont aussi abattu toutes les tiges qui se trouvaient en bordure de route dans leur village.

Corinne trouve étonnants les chiffres trouvés dans un rapport de suivi concernant le nombre de contraventions aux barrières Pose la question de la fiabilité des résultats et de la signification même de l'indicateur (la sensibilisation a fonctionné ? ou le contrôle ne fonctionne pas ? ou... ?). Pour Ezana, toutes les informations sont bonnes à prendre mais doivent être à couplées les unes aux autres. « Ne pas créer des indicateurs pour des indicateurs ».

On discute de la question de l'analyse des données, notamment de l'utilisation des statistiques. A ce stade, il est difficile d'envisager une telle analyse car le système de suivi (les indicateurs) a évolué depuis son lancement. Reprendre toutes les données (et elles sont très nombreuses) reviendrait à devoir les retraiter toutes. Finalement, on peut se contenter de suivre les tendances. Les réponses à apporter en termes de gestion ne peuvent être traitées qu'au cas par cas.

Selon Ezana, deux thématiques sont difficiles à gérer dans le cadre de la certification FSC/gestion des HVC : le concept de paysage (HVC 2) et les aspects faune/LAB. A ce sujet, se pose la question de savoir jusqu'où peut-on aller dans la conservation et comment gérer cela avec les parties prenantes (administration, populations locales, etc.). La question du mandat des exploitants est posée pour régler ces questions et les autres (cultures, coupes illégales, etc.).

Dans la foulée, Ezana relate une opération de saisie de bois illégal dans leur nouvelle UFA. Lors de cette tentative, conduite avec l'Administration forestière, les exploitants illégaux ont réussi à faire peur non seulement à l'entreprise, mais aussi les membres de l'Administration. Cet exemple traduit bien l'impuissance de tous ces acteurs dans la lutte contre l'exploitation illégale des bois.

Finalement, Ezana se dit disposé à rester en contact avec Benedict pour discuter de possibles collaborations ultérieures.

## **ANNEXE 7 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA SFID ET NATURE+ (MBANG, 21 OCTOBRE 2013)**

### **Présents Réunion 1 :**

Paul-Emmanuel HUET (RSE/certification Rougier)

Yannick ROUÉ (SFID)

Benedict POLLARD (Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)

Téodyl NKUINTCHUA (GFA Consulting)

Corinne MARÉCHAL (GFA Consulting)

En termes d'attentes par rapport à la démarche « Feuille de Route », MM Huet et Roué mettent en avant les deux points suivants :

Eviter de produire un outil inaccessible pour les exploitants, d'aller trop loin dans les critères d'indentification/gestion des HVC (« pas d'usine à gaz » !). Par exemple, pour la HVC 2, SFID aborde la difficulté de traiter la notion de « paysage » et le risque que des organismes de conservation type Greenpeace imposent des contraintes trop fortes.

Nécessité de prendre en compte le contexte général (corruption, exploitation illégale, ampleur du braconnage). M. Roué présente alors la situation à laquelle est confrontée chaque jour la société en matière de braconnage.

On discute de la plus-value de la certification FSC pour SFID. MM. Huet et Roué s'accordent pour considérer la démarche HVC comme un bon outil pour contrôler les pratiques de gestion et une occasion d'aller plus loin dans les connaissances de la ressource et des populations locales (cf. les études complémentaires).

### **Présents Réunion 2 :**

Jean-Louis DOUCET (Nature+)

Paul-Emmanuel HUET (Groupe Rougier)

David ZACAMDI (SFID)

Benedict POLLARD (Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)

Téodyl NKUINTCHUA (GFA Consulting)

Charles BRACKE (Nature+)

Achille TUETE (SFID)

Lionel EKASSI (SFID)

Corinne MARECHAL (GFA)

Corinne présente le contenu et les objectifs de la mission, et l'intérêt pour l'équipe à alimenter la réflexion autour du développement d'un système de critères de gestion/suivi HVC avec les expériences de terrain en matière de gestion des HVC

Par rapport aux préoccupations de Benedict concernant l'intérêt à considérer également les plantes autres que les essences exploitables dans le cadre de l'identification des HVC, différentes réflexions sont amenées :

(1) Jean-Louis émet un avis critique sur la pertinence d'utiliser les listes rouges UICN pour les arbres, particulièrement les essences exploitées. Il signale que le manque de données et la méthode utilisée ne permettent pas une évaluation précise de la ressource (lié notamment

à la durée de vie de ces espèces). Il fait également référence aux activités anthropiques passés dont on ne connaît pas l'impact sur les espèces (+ ou - ?) ;

(2) Il relève le problème de la compétence des prospecteurs en matière d'identification ;

(3) Jean-Louis souligne également la difficulté à trouver des botanistes experts dans tous les groupes et susceptibles d'être disponibles tout le long d'un inventaire d'aménagement (possiblement un an), sans compter la vitesse de progression des prospecteurs qu'il s'agirait de suivre.

Eventuellement, on peut envisager de renforcer les compétences des prospecteurs en matière de reconnaissance de certaines essences d'importance et facilement reconnaissables.

Jean-Louis rappelle aussi que dans le cadre de HVC, il est toujours possible de mener des études complémentaires dans des zones identifiées comme intéressante pour la conservation.

En résumé, toutes les études sont faisables (par exemple aussi autres différents groupes animaux, etc.), mais ne faut pas perdre de vue les coûts qu'elles entraîneraient pour l'entreprise (un facteur limitant).

Téodyl demande quelles sont les données spécifiques nécessaires ou qui manqueraient encore pour une gestion des HVC. Pour Jean-Louis, (1) il faut miser sur ce qui est faisable et sur les données déjà disponibles (résultats des inventaires d'aménagement notamment). Selon lui, les données à prendre en compte sont essentiellement l'info sur les essences exploitées, les espèces chassées et les écosystèmes menacés au niveau national (ce sur quoi l'exploitation a un impact avéré/cie a une responsabilité). Cette info peut être complétée avec les connaissances de terrain des équipes sur chaque site (présence de forêts d'altitude par exemple).

Corinne demande quelle est la plus-value de HVC. Pour Lionel, la démarche HVC permet d'assurer une préservation effective des zones fragiles et d'établir une passerelle avec les préoccupations sociales. En réalité, HVC renforce le PA et permet d'acquérir des connaissances supplémentaires à travers les études complémentaires.

Pour Charles, la démarche HVC est une manière de formaliser « ce qui s'est toujours fait » dans le cadre du plan d'aménagement, y compris du point de vue social (réunions, consultations avec les populations impliquées dès le début aux décisions d'aménagement). De nouveau, son intérêt repose sur les études complémentaires qu'elles suscitent.

Téodyl questionne sur la manière pour la SFID de gérer avec les populations les problèmes extérieurs à l'entreprise (braco notamment). Lionel explique que la SFID mise sur la concertation/médiation plutôt que sur l'arbitrage pour régler les conflits (qui ne relève pas du mandat de la société). Par ailleurs, le processus HVC est évolutif (décisions de gestion susceptibles d'évoluer au cours du temps), y compris sur les matières sociales.

Pour revenir à la question de l'impact de l'exploitation forestière sur la BD :

Jean-Louis réaffirme que cet impact est faible sur la diversité en plantes, avec seulement 2 ou 3 arbres prélevés à l'hectare (« on fait de la cueillette »). Benedict soulève alors le problème de l'éventuel impact sur les orchidées épiphytes. Il avance que les ouvertures/pistes forestières (et flux de personnes qu'elles peuvent générer) pourraient dégrader le sous-couvert forestier. Jean-Louis rappelle qu'au contraire, l'activité peut avoir un impact positif pour la biodiversité (référence à la recolonisation des trouées pour la végétation, à l'article de Clarke 2009 pour la faune). Les chimpanzés sont un cas particulier pour qui l'exploitation peut être très défavorable (animaux territoriaux).

Concernant l'élaboration du système de critères/indicateurs, JE Huet revient encore sur la nécessité de ne pas « partir dans tous les sens », de rester pragmatique, réaliste : la Feuille de Route doit rester générique.

De plus, le développement de ce système doit s'inscrire dans le cadre de la gouvernance FSC. L'équipe devra s'informer sur les procédures auprès du FSC bassin du Congo (voir Mathieu Schwartzberg). Pour Huet, les ateliers sont aussi une occasion pour les exploitants de s'impliquer dans la démarche (il faut qu'ils soient impliqués !) et de diffuser à une large échelle les pratiques de la profession. Il faudra veiller à éviter une surreprésentation de certaines tendances (cas Greenpeace). L'équipe devra assurer une participation équilibrée des différentes parties prenantes, qui devront par ailleurs avoir une vision globale des questions HVC.

Selon Jean-Louis, une des missions essentielles de la Feuille de Route sera de régler la question des définitions (terminologie UICN notamment). Benedict embraie sur la notion d'endémisme (quelle échelle considérer ? Plus pertinent de ne considérer que les statuts UICN ?). On note aussi la nécessité de définir la notion de « paysage » et « paysage intact » (quelle situation de référence ?).

On échange avec JE Huet de la manière d'associer les exploitants à tous les niveaux du processus. Au moment de la planification des discussions (groupes de travail), l'équipe devra tenir compte de leur relative disponibilité (une réunion/mois difficilement envisageable). Il faudra aussi toucher un maximum de sociétés. Passer par le FSC ? Par le syndicat ? Par les groupes FSC nationaux ? (mais plus d'activités depuis 3 ans !). Pour Huet, le FSC international stipule que des groupe HVC nationaux doivent être mis en place (>vérifier les textes).

Jean-Louis donne quelques pistes de financement de la Feuille de Route : IDH/Congo Basin Initiative, GIZ, FSC, ONG WWF et WCS, Forest People.



## **ANNEXE 8 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION CHEZ ALPICAM (MINDOUROU 2, 22 OCTOBRE 2013)**

### **Présents :**

Marie Ngo BADJECK (ALPICAM)

Florence LISSOUK (ALPICAM)

Declermond ATEBA LOGO (ALPICAM)

Jeanpaul ALLASINAZ (ALPICAM)

Mattia NICOLI (ALPI)

Benedict POLLARD (Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)

Téodyl NKUINTCHUA (GFA Consulting)

Corinne MARECHAL (GFA Consulting)

Corinne questionne d'emblée sur l'état d'engagement officiel d'ALPICAM dans le processus FSC. Jeanpaul renvoie à Didier Bastin pour information.

Par rapport aux initiatives menées sur le terrain et susceptibles d'être en lien avec la thématique HVC, Ateba renseigne l'organisation des Comités Paysans-Forêt (CPF) et les activités qui les ciblent (sensibilisation, prise en compte des droits, des doléances de la population). Finalement, selon lui, « on gère les HVC 5 à travers les CPF ».

Concernant la faune, on signale des projets d'élevage et la fourniture d'alternatives à la viande de brousse (conserves de viande). ALPICAM finance également des actions coup de poing et appuie le chef de poste dans ses actions de terrain.

Dans la foulée, Jeanpaul signale que l'on vient d'engager un responsable du suivi post-exploitation. On peut envisager qu'il suive également l'impact sur la biodiversité (BD), par exemple dans le cadre des HVC (des idées ont été échangées à ce sujet).

Mattia fait remarquer qu'il y a effectivement des zones protégées dans les concessions de la cie mais qu'il s'agit de secteurs difficiles d'accès (donc pas exploitables). ALPICAM mentionne que ces zones sont souvent plus importantes pour la conservation des plantes que pour l'exploitation (cas des collines).

Jeanpaul évoque également les parcelles de plantation/projet Plancheron (intérêt pour les HVC ?).

On discute de la faisabilité de faire des études particulières avant exploitation (échelle Assiette Annuelle de Coupe (AAC), notamment lors de l'inventaire d'exploitation (par ex. cartographie participative pour identification des sites sacrés ou des sites de subsistance, études botaniques). Mais Jeanpaul explique que les équipes d'inventaire n'ont pas les compétences pour évaluer la BD.

Téodyl demande comment Alpi gère les acteurs extérieurs (ex. braco). Mattia relève le conflit potentiel qu'il peut y avoir entre les HVC (intérêts des populations vs intérêts de conservation). Finalement, Florence rappelle que la cie est seulement au début du processus HVC.

Corinne demande quelles seraient les demandes de l'équipe ALPI par rapport à la démarche HVC. Florence souhaiterait de la formation et de l'appui dans la mise en œuvre de la procédure HVC. Ceci dit, on reconnaît qu'Alpi fait déjà de l'HVC mais sans que rien ne soit formalisé.

Téodyl demande quelle pourrait être la disponibilité des équipes/d'ALPICAM dans la mise en œuvre de la Feuille de Route. Jeanpaul renvoie vers D. Bastin pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Avec Benedict, on revient 1) sur la possibilité d'exploiter la base de données TIAMA ; 2) sur la possibilité d'intégrer des botanistes aux équipes d'inventaire. Mattia répond que cela dépendrait des objectifs des études, de leur méthodologie. Benedict précise qu'il existe différentes méthodologies d'études et d'inventaires floristiques, et qu'il est possible pour des botanistes de réaliser une évaluation botanique rapide, en progressant au côté des équipes d'inventaire (*i.e.* à la même vitesse). Mattia signale que chez ALPICAM, un inventaire forestier dans une AAC de 2000 hectares dure 2 à 3 mois. Pour Benedict, c'est plus que suffisant pour conduire un inventaire botanique. Florence exprime un grand intérêt à voir des équipes botaniques impliquées à ce stade de l'inventaire forestier.

Jeanpaul suggère aussi l'idée que l'on puisse rajouter des espèces à la liste des essences à connaître par les prospecteurs (petite liste d'espèces facilement reconnaissables).

Enfin, Jeanpaul et Mattia confirment que dans le cas où une stratégie d'étude des espèces HVC était définie (faisable et bien évaluée) avec la cellule d'Aménagement et M. Bastin, ils seraient disponibles à la mettre en pratique avec la prospection.

## **ANNEXE 9 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC L'UICN (YAOUNDE, 23 OCTOBRE 2013)**

### **Présents :**

Dominique ENDAMANA (UICN)

Florence MAZZOCHETTI (UICN)

Benedict POLLARD (Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)

Corinne MARECHAL (GFA Consulting)

Corinne présente le travail de la mission « Feuille de Route ».

Florence apprend qu'un projet ATIBT-UICN est en préparation sur le thème des concessions FSC et de leur intégration dans le réseau d'aires protégées. Le projet doit démarrer en 2014 ; il comprendra notamment diverses analyses (rapport entre le FSC et la réglementation, les listes rouges, la liste verte des AP) et des études de terrain. Des études sur la gestion/monitoring des HVC sont prévues, notamment à la CIB au nord Congo, et probablement aussi au Gabon. Florence explique qu'une première phase du projet doit aboutir à une meilleure compréhension des HVC, avant le lancement d'un programme à plus long terme.

Florence explique encore que WCS est déjà partie prenante au projet, de même que le FSC. Le CIRAD et l'IRD pourraient également participer. Un financement est déjà disponible auprès de l'AFD (Agence Française de Développement).

Corinne fait remarquer que les deux programmes (ATIBT-UICN & Feuille de Route HVC) ont beaucoup de points communs (groupes de travail, tests de terrain, etc.); on reconnaît qu'il serait pertinent de les intégrer tous les deux et que des échanges devront être établis, une fois les deux projets finalisés. On peut envisager des collaborations.

Florence soulève la question de la conservation des HVC, qui ne doivent pas être assimilées aux seules zones non-exploitable.

Florence propose d'envoyer leur projet quand il sera plus abouti, l'équipe Feuille de Route en fera de même. Entre-temps, Corinne enverra les TdR de la mission.

On note aussi que le Feuille de Route HVC devra se référer aux discussions qui seront menées au niveau international sur les questions des définitions.

Dominique prend le relais pour un partage de son expérience dans le développement d'un système de suivi du développement/conservation dans le TNS (Trinationale de la Sangha).

Il l'explique que l'expérience rassemblait de nombreux acteurs, tous conscients de leur rôle/implication dans le développement et la conservation au sein du TNS. L'impulsion pour une approche participation de démarche « suivi » est venue de l'extérieur (niveau global CIFOR, WWF, UICN). L'étape suivante a été de trouver une structure fédératrice et des partenariats. Le protocole de suivi s'est développé sur plusieurs années, à l'occasion des réunions annuelles du Groupe Sangha. Des groupes de travail intermédiaires n'étaient pas organisés au cours de l'année dans le sens où les discussions, les réflexions thématiques se déroulaient en continu dans les différentes institutions participantes (chacune amenant ses résultats chaque année suivant le système de suivi mis en place).

Benedict présente le « Cameroon plant Red Data Book » et discute des problèmes de définitions dans les P&C FSC actuels, ce qui peut conduire à des confusions.

Concernant le Projet Feuille de Route, Dominique fait les recommandations suivantes :

- Mettre en place un mécanisme de vérification du travail des équipes ;

- S'assurer de la durabilité des financements ;
- Rester flexible (possibilité d'adapter les indicateurs au cours du temps, par exemple en fonction des données disponibles) ;
- Réfléchir à l'implication des communautés (Corinne répond que la Feuille de Route veillera à impliquer des ONG qui les représentent) ;
- Envisager d'organiser les réunions sur le terrain (concessions) ;
- Réfléchir à des partenariats pour la mise en œuvre du projet.

Enfin, dans le cadre de leur stratégie HVC, Dominique suggère que les entreprises forestières développent une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). Des partenaires peuvent apporter un appui technique. Il est possible de développer un concept à échelle sous-régionale intégrant le Cameroun, le Congo, la RDC, la RCA et le Gabon dans le sens de promouvoir les bonnes pratiques au sein des dites entreprises.

## **ANNEXE 10 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE DEBRIEFING (YAOUNDE, 24 OCTOBRE 2013)**

### **Présents :**

Romain LORENT (PPECF)

Téodyl NKUINTCHUA (GFA Consulting)

Bénédict POLLARD (Flora Earth; Royal Botanic Gardens, Kew; GFA Consulting)

Corinne MARECHAL (GFA Consulting)

Corinne présente les quelques idées maitresses qui sont sorties des échanges menés lors de la mission avec les exploitants forestiers:

- Par rapport au projet d'un système d'indicateurs de suivi/gestion, les exploitants expriment leur volonté de disposer d'un outil simple et pragmatique. Mais finalement, selon eux, ils font déjà de l'HVC à travers leurs mesures d'aménagement (la procédure HVC doit formaliser tout cela) ;
- Pour l'essentiel, ils souhaitent que la démarche HVC (identification, suivi) repose sur les données et les procédures déjà disponibles. Ils reconnaissent quand même que des données manquent encore et ne rejettent pas l'idée d'études complémentaires ou de procédures « nouvelles » (ex. inventaires botaniques) ;
- Le secteur demande à être partie prenante tout au long du développement de la Feuille de Route.

Romain Lorent revient de la réunion ATIBT où il a rencontré Mattieu Schwartzberg/FSC Bassin du Congo. Celui-ci doit être amené bientôt à mettre en œuvre une Feuille de Route FSC (processus de validation et déclinaison dans les différents pays de la région). Il faudra discuter avec lui de la manière d'intégrer les deux activités (Feuille de Route FSC & Feuille de Route HVC), histoire de faire des économies d'échelle.

Romain souligne encore la nécessité de valider le travail de la Feuille de Route HVC et demande à ce que l'équipe s'informe sur les modalités de validation de ce type d'exercice par FSC (Bonn). Téodyl et Corinne informent qu'ils ont pris contact avec Schwartzberg et Marie Mbolo (FSC Cameroun).

Bénédict développe son point de vue par rapport à la connaissance « flore » dans les concessions forestière et la possibilité d'exploiter le système TIAMA. Romain Lorent explique que ce système est aujourd'hui à revoir.

Corinne présente le schéma de l'organisation de la Feuille de Route. On est d'accord sur l'idée de proposer des « Profils candidat » plutôt qu'une liste de noms de participants aux groupes de travail. Romain demande à ce que la mission rédige des fiches par HVC (voir un éventuel modèle déjà fait ailleurs ?). Il demande aussi que les objectifs à atteindre à chaque étape du processus soient clairement définis. Téodyl précise que nous ne perdons pas cela de vue, et que nous fournirons également un diagramme temporel et un flowchart des communications.

Enfin, Romain demande à ce que l'on creuse le projet de logiciel de Nature+.